

Commission permanente
du Conseil régional du Centre-Val de Loire
Séance du vendredi 16 avril 2021

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional, le vendredi seize avril deux mil vingt et un à neuf heures sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

Sont présents :

Madame Anne BESNIER, Madame Christelle de CRÉMIERS, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Marc GRICOURT, Monsieur Harold HUWART, Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Mohamed MOULAY, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Madame Michelle RIVET, Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Madame Jeanne BEAULIER, Monsieur Michel CHASSIER, Monsieur Louis COSYNS, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Nicolas FORISSIER, Monsieur Charles DE GEVIGNEY, Madame Claude GREFF, Madame Marie-Agnès LINGUET, Madame Mathilde PARIS, membres de la Commission Permanente

Assistent sans voix délibérative :

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Christian DUMAS, Monsieur Serge MECHIN, Monsieur Gérard NICAUD, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Présidents de Commission

Monsieur Benoît FAUCHEUX, Président du groupe Écologiste

Excusés :

Madame Véronique PÉAN, Conseillère régionale, membre de la Commission Permanente
Monsieur Dominique ROULLET, Vice-président, membre de la Commission Permanente

Ont donné pouvoir :

Monsieur Charles FOURNIER (pouvoir à Madame Michelle RIVET à partir de 10 h 27),
Madame Véronique PÉAN (pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER), Monsieur Guillaume PELTIER (pouvoir à Madame Claude GREFF), Monsieur Dominique ROULLET (pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ), Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT (pouvoir à Madame Michelle GAUDRON)

M. le Président.- Bonjour, on va pouvoir ouvrir notre Commission permanente. Il est 9 heures et on va, en vous saluant, procéder à l'appel.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

M. le Président.- Nous allons aborder les dossiers, mais je voudrais, tout d'abord, vous donner des informations sur la situation de notre agriculture consécutivement aux difficultés climatiques très importantes que les viticulteurs, les arboriculteurs, les agriculteurs ont rencontrées dans cette dernière période.

Je me suis rendu sur certains sites du Loiret, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire à l'invitation de viticulteurs, d'arboriculteurs, et je poursuivrai avec les départements du Cher et de l'Indre. Nous avons une situation particulièrement préoccupante, car, avec la baisse des températures, on a atteint moins 7 degrés dans certains secteurs, d'autres secteurs ont été touchés dans une moindre mesure mais à peu près tous l'ont été à cause de températures négatives.

On a aujourd'hui des dégâts qui sont importants sur la vigne, sur tout ce qui est arboriculture, mais aussi sur des cultures classiques qui sont rarement impactées. Je pense aux cultures betteravières, je pense à des cultures céréalières, comme les orges de printemps, etc., pour lesquelles il y a un certain nombre d'interrogations. Mais, aujourd'hui, le problème est fortement posé pour à la fois nos arboriculteurs et nos vignerons.

J'ai pu constater, lors des rencontres que j'ai eues avec eux, que le travail qui a été fait depuis 2015-2016, malgré l'épisode particulièrement douloureux, a donné des résultats. Ce qu'il s'est passé cette année, c'est qu'on a eu un coup de chaud, particulièrement précoce, avec des températures jusqu'à 27 degrés qui ont en quelques jours complètement précipité l'ouverture des bourgeons, qui ont précipité la pousse, et, juste après, des températures, à l'inverse, qui ont été particulièrement négatives - j'ai cité les moins 7 degrés. Ce mouvement du très chaud est plus rare, selon les météorologues, que le mouvement du froid, et ce mouvement très chaud et ce mouvement froid qui se sont suivis ont provoqué des dégâts importants.

Ce que me disent aujourd'hui les vignerons, c'est que les zones protégées, les zones protégées par des tours, les zones protégées par de l'aspersion ont été protégées, non pas en totalité, mais sensiblement protégées. J'ai pu voir deux parcelles côte à côte, l'une protégée par des tours et l'autre non protégée, et, en écoutant les vignerons, j'ai compris qu'on avait espoir d'une conservation de 60-70 % de la récolte lorsqu'il y avait des tours. Ce n'est pas 100 %, car les tours ont eu un rayon d'action moins grand que prévu quand il faisait juste moins 2 ou moins 3 degrés, mais, on préserve 60-70 % de la production. Tandis qu'ailleurs, ils craignent bien que tout soit gelé, y compris ce qu'ils appellent le second bourgeon. Nos tours ont donc donné des résultats.

Je précise que nous avons financé sur ces dernières années 360 tours dans cette Région, et qu'une tour protège entre trois et cinq hectares. On le dit, aujourd'hui, on a environ 1 800 hectares de vignes protégées, ce qui représente, en protection « tours », 10 % du vignoble, et les protections, par ailleurs, qui sont assurées par des bougies ou par de l'aspersion représentent certainement entre 5 et 7 %, tant et si bien qu'on a aujourd'hui 15 % du vignoble protégé. Et ce que vous devez savoir, c'est que Région et Europe ont jusqu'à maintenant financé, à travers les CUMA ou les demandes individuelles, absolument toutes les demandes qui ont été portées par les viticulteurs. On n'a rien laissé de côté, et heureusement.

On est confronté à cela, on est confronté à cela aussi pour l'arboriculture, et l'arboriculture est moins avancée sur les systèmes de protection antigel. Elle est avancée, vous le savez, sur des systèmes de protection anti-grêle, avec les filets que nous avons financés, et elle est engagée, avec le soutien total de la Région, dans une étude de protection contre le froid. Cette étude, c'est SICTAG, que nous finançons à hauteur de 200 000 euros, et elle va pouvoir définir des modalités de protection, étant entendu qu'on ne protège pas des arbres de trois ou quatre mètres de haut comme on protège des pieds de vigne. Ainsi, au niveau scientifique et technique, parce qu'on ne va pas chercher les masses d'air au même niveau, qu'on a besoin d'autres systèmes, on va avoir, grâce à cette étude SICTAG, des éléments attendus par les arboriculteurs pour développer des soutiens.

C'est une situation très difficile qui va nous amener à poursuivre, alors que les demandes avaient tendance à se tasser un peu, le travail d'accompagnement des vignerons dans le déploiement de ces systèmes de protection, cela devient indispensable, non pas sur la totalité des vignobles, car il y a des endroits où, même cette année, le froid est passé assez modestement et il n'y a pas trop de risque, mais sur une part significative. L'objectif que

nous devons nous donner, en accord avec eux, concerne d'abord la période 2021-2022, et j'en parlerai, mais aussi et surtout la période 2023-2027, pour laquelle nous devons avoir l'objectif de doubler à nouveau le nombre de zones protégées.

S'agissant de 2021-2022, nous avons travaillé avec la DRAF pour aller chercher de nombreux moyens du plan de relance de l'État pour prendre le relais des fonds européens, et il y a, pour notre région, si on compare à ce qu'il se passe dans d'autres régions vitivinicoles, une forte mobilisation des fonds relance. Sur 2023-2027, nous travaillons aujourd'hui à l'élaboration de la maquette européenne, de manière que nous puissions mobiliser sur cette période-là deux fois 5 millions d'euros, 5 millions d'euros de l'Europe et 5 millions d'euros de la Région, soit 10 millions au total, pour poursuivre la couverture de nos régions vitivinicoles.

Il est absolument indispensable de le faire pour deux raisons. D'abord, il y a l'aspect financier, qui n'est jamais immédiat pour les exploitations. Les conséquences du gel de cette année pour nos exploitations vont se faire sentir dans deux ans, au moment où les produits qui seront en vente seront en nombre moins important. Il n'y a pas de tension financière immédiate quand il s'agit de la vigne. Par contre, il y a une tension marché. Qu'est-ce que cela veut dire, la tension marché ? Cela veut dire qu'une coopérative ou un vigneron qui a réussi à prendre des positions, ce qui n'est pas simple, chez un caviste, dans des restaurants, dans des distributions de moyennes et grandes surfaces, etc., et qui, parce qu'il n'y a pas de production une année, ne peut pas garder sa position, il la perd, et pas pour un an, il risque de la perdre pour plusieurs années, car il est remplacé par d'autres offres venues d'autres pays ou d'autres territoires. Il faut donc absolument, grâce à ce système de protection, que nous donnions à nos vignerons ce que nous avons commencé à faire massivement. Nous sommes une des régions les plus protégées en tours antigel, nous avons fait un gros effort et, vraiment, il faut s'en féliciter mais poursuivre cela. Ce que nous voulons faire, c'est donner de la robustesse à cette filière.

Il y a un autre point, et je veux vous le faire partager, qui est régulièrement cité par les viticulteurs, et je pense qu'il faut que nous portions ce point au niveau national, c'est celui de l'assurance. Quand on voit la fréquence de ces aléas climatiques, je crois que la question d'une systématisation de l'assurance, d'une généralisation de l'assurance est vraiment posée, car si tous les deux ans, tous les trois ans, ils ont une part significative de leurs récoltes qui est précarisée, ils ne vont pas s'en sortir. Je sais qu'il y a des réflexions qui sont conduites aujourd'hui au niveau ministériel, mais ce serait, sur le plan financier, un élément de réponse fort. Il y a bien évidemment la nécessité, pour que les assurances fonctionnent, d'une déclaration de catastrophe naturelle, mais là, je crois qu'au niveau du ministre, les choses sont engagées.

Et il y a un autre point qui est également souvent soulevé par les vignerons, c'est celui du stock et de la fiscalité du stock. Face aux épisodes difficiles précédents, un principe a été accepté par l'État, qui est celui de la constitution d'un stock, voire de l'augmentation de ce stock, c'est-à-dire faire, les années qui sont les bonnes années, des réserves qui permettent de venir sur les années creuses, sur les années où on a des difficultés climatiques. La fréquence des aléas climatiques amène les vignerons à souhaiter, d'une part, que le volume stocké puisse être à nouveau augmenté et, d'autre part, que la fiscalité sur le stock soit revue. Aujourd'hui, il y a une fiscalité qui vient frapper l'année de la production, alors que s'il s'agit de faire du stock pour les années creuses, il faut que la fiscalité soit déportée au moment de la vente. Là aussi, en raison de la très forte implication de notre Région en soutien à ses agriculteurs, à ses viticulteurs, à ses arboriculteurs, à la fois dans leurs CUMA et dans leur développement individuel, il faut que nous soutenions cela.

Nous avons donc une filière qui est une très belle filière, qui, sur les quinze dernières années, a gagné en notoriété de manière considérable, nous avons une filière qui se renforce sur le plan qualitatif. Manifestement, nos arboriculteurs, nos vignerons ont fait un

travail de grande qualité. Aujourd'hui, les vins de la Région sont sur les meilleures cartes de restaurant, sont chez les cavistes ; ils ont vraiment gagné grâce au « boulot » des viticulteurs, un « boulot » que nous soutenons avec détermination. Il nous faut à l'évidence prendre en compte ce que ces viticulteurs apportent à notre Région en termes d'image, une image économique, une image touristique, une image d'aménagement du territoire. Il nous faut prendre en compte le fait qu'ils sont eux aussi engagés dans une marche en avant sur le bio qui est totalement significative, et c'est un des secteurs où le bio progresse le plus. Nous avons ainsi tous les éléments de la qualité et de l'engagement.

Je voulais vous dire cela. Aujourd'hui, nous préparons un accroissement des moyens de la Région pour la protection, car c'est de cela qu'ils ont besoin, ils ont besoin d'être aidés dans la mise en protection de leurs territoires viticoles. Ils sont, par ailleurs, vous le savez, pour l'aspect immédiat, dans une situation – certains, pas tous – où il y a beaucoup de stock, parce qu'il y a eu les 20 % de taxe sur le marché américain, parce que les restaurants sont fermés, parce que certaines ventes, caves, etc., se font plus lentement, parce que les gens, chez eux, sont en difficulté pour recevoir et déboucher une bouteille. Mais leur premier problème, par rapport aux aléas climatiques, ils le disent avec force, c'est « la Région nous a beaucoup aidés avec l'Europe »... Pour vous donner un ordre de grandeur, il y a eu 4 millions d'euros qui ont été investis ces dernières années, et, sur ces 4 millions, il y a eu près de 3 millions par la Région et un peu plus d'1 million d'euros par l'Europe. Ils nous demandent de poursuivre l'effort, et, ce que je vous dis, c'est que nous devons prévoir un effort doublé sur la période qui vient, dans la future contractualisation européenne, à la fois pour la Région et pour l'Europe, de manière à couvrir une part significative. Si on arrivait, dans cette Région, à couvrir 40 % du territoire avec les différentes modalités de l'aspersion, des tours antigel, des bougies, je crois qu'on couvrirait une part significative de ce qui est exposé au gel – il y a des endroits qui le sont peu, mais, du moins, pour la part exposée au gel.

Je voulais vous faire partager cela, car l'agriculture est importante dans notre Région, et c'est quelque chose qui montre bien ce que sont les conséquences des crises climatiques. Les crises climatiques, c'est bien évidemment le réchauffement de la planète, c'est un sujet en soi, mais ce sont aussi ces aléas climatiques qui bouleversent des modes de production, aléas face auxquels nous devons nous armer, auxquels nous devons nous préparer. Nous devons soutenir les acteurs économiques du territoire.

J'ai vu, sur ce point, que Madame GREFF et Monsieur CHASSIER avaient demandé la parole.

Madame GREFF.

Mme GREFF. - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, je voulais vous remercier de votre intervention et du ton de compassion que vous avez pris pour expliquer la situation dramatique de nos amis, qu'ils soient viticulteurs ou arboriculteurs. Mais, quand on est élu de la Région Centre, ou d'une région viticole en général, la Région Centre n'étant pas la seule, ce n'est pas un problème qu'on découvre aujourd'hui.

Premièrement, le gel n'existe pas depuis le réchauffement climatique, Monsieur le Président. Cette situation – je parle de cette situation catastrophique –, elle existe depuis très longtemps. Alors, peut-être pas à ce niveau-là, puisque les personnes très informées considèrent que c'est la plus difficile du siècle, mais il y a déjà eu des années tout aussi difficiles, et la Région Centre, de ce point de vue, dont vous êtes aujourd'hui le Président, n'a pas toujours été forcément au rendez-vous. Vous parlez de tours, vous parlez d'aspersion, vous parlez de beaucoup de choses que nous connaissons, car nous sommes élus de cette Région et nous connaissons cette difficulté. Je n'ai pas attendu d'être conseillère régionale pour m'investir sur ce sujet ; en tant qu'élue nationale, je l'ai fait en son temps et, pour la dernière fois, malheureusement, en 2017, car je dois vous rappeler

qu'il y a des actions nationales et qu'il y a des actions régionales auxquelles nous pouvons participer pour aider ces viticulteurs. Au niveau national, je suis intervenue et j'ai même obtenu des résultats.

Quand je vous entends dire que nous sommes la Région la plus protégée, c'est plus votre expertise en matière de discours qui est mise en évidence que l'efficacité, car ce n'est pas vrai. Il y a d'autres régions viticoles qui sont plus protégées et qui ont pris davantage les choses en considération.

Alors, je vous félicite pour la prise de conscience actuelle que vous avez eue vis-à-vis de nos amis viticulteurs, puisque votre objectif est d'arriver à 40 %, mais vous voyez donc qu'on est loin de l'objectif que les viticulteurs attendent, et je voudrais qu'on investisse davantage sur les difficultés de nos amis viticulteurs que sur les paroles. Si, véritablement, c'est le cas, et vous allez le faire visiblement, c'est comme pour la recherche, j'estime que c'est encore sans grande ambition. Maintenant, vous allez encore me dire que vous êtes les meilleurs, mais, moi, je n'y crois pas.

Cela étant, au niveau du stock, Monsieur le Président, ce n'est pas vous qui allez gérer tout cela. Au niveau des assurances, ce n'est pas vous qui allez le gérer. Maintenant, si vous investissez pour enfin avoir des tours, puisque c'est l'exemple que vous nous avez donné, écoutez, « banco », j'entends. Mais je note quand même que votre prise de conscience verbale, peut-être même aussi en termes d'action, pourquoi pas, elle est bien tardive, car les vigneron attendent cela depuis des années.

J'ai en exemple 2017, la dernière année de mon mandat de députée, où la difficulté était la même en avril. Souvenez-vous, en avril et mai, le gel était très prégnant, et j'avais même fait intervenir des hélicoptères de la DGAC pour essayer de sauver les vignobles, de façon qu'ils puissent « réchauffer » le climat et asperger à ce moment-là. Vous voyez, nous n'avons pas attendu 2021 pour prendre conscience de cette difficulté de nos vigneron.

En tout cas, merci de nous avoir expliqué tout cela, mais je pense que tous les élus, ici, concernés savent et connaissent les difficultés des vigneron. Nous prenons acte de votre décision finale, puisque vous êtes à la fin de votre mandat.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame GREFF.

Vous avez une bonne connaissance du passé et il faut donc préciser les choses. Je souhaite vous redire que oui, la Région Centre est la région qui a le plus de protections antigél des régions viticoles, plus que la Bourgogne, plus que le Bordelais et, bien évidemment, plus que le Sud, mais avec le Sud, nous n'avons pas beaucoup de mérite. Mais plus que la Bourgogne, car c'est un dispositif qui a été engagé à partir de 2016, avec, aujourd'hui, je le répète – vous avez le chiffre, il est vérifiable – 380 tours qui ont été financées par la Région, 1 800 hectares protégés et une grosse mobilisation de l'Europe.

Bien évidemment, ce que je vous propose aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de cet effort, parce que c'est demandé. Et juste un point, Madame GREFF, pas une seule demande de financement posée par les viticulteurs n'a été écartée. Nous avons utilisé l'enveloppe européenne, un peu plus d'1 million, l'enveloppe de la Région, plus de 2 millions, pour répondre à la totalité des demandes, et ces demandes, elles sont poussées, elles sont portées par nos services qui, de manière permanente, à la fois dans le Cap Viticulture et dans les contacts que nous avons avec les organisations, font valoir les outils de la Région.

Je voulais le préciser, car il semblait que je n'avais pas été suffisamment précis dans ma première présentation.

Mme GREFF.- Si, vous avez été très précis, Monsieur le Président.

Je termine rapidement mon propos. Vous avez été tout à fait précis, mais ce que je reproche à cette Région, dont vous êtes aujourd'hui le Président, c'est que vous répondez à la demande, mais vous n'anticipez pas les éventuelles situations qui peuvent se présenter.

Voilà, je vous remercie.

M. le Président.- Eh bien, Madame GREFF, encore une fois, sur l'anticipation, on va parler de l'arboriculture. L'étude SICTAG, c'est une étude en anticipation pour la protection de l'arboriculture fruitière. J'ai rencontré les arboriculteurs, notamment en Indre-et-Loire, qui se félicitent de cette étude, ils y participent, et nous sommes bien là dans l'anticipation, car il faut être dans l'anticipation.

Je donne la parole à Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, évidemment, je crois que nous avons toujours approuvé les mesures qui ont été prises pour la protection, pour, justement, anticiper ces difficultés, ces catastrophes naturelles. Après, en mesurer le niveau, cela dépend aussi de la demande, vous l'avez dit, des viticulteurs, car cela reste des installations coûteuses. Il faut effectivement mesurer l'efficacité selon les parcelles, selon l'exposition, et il y a parfois des choix qui sont faits.

On sait que, globalement, c'est efficace, mais jusqu'à un certain point, et on a eu le cas, là, on l'a vu. Au-delà d'un certain seuil de température, malheureusement, on n'y peut rien, les tours ne brassent que l'air froid, car avec la masse d'air en altitude, on n'arrive plus à retrouver d'air chaud pour que cela puisse être efficace, même si, vous l'avez dit, cela a quand même fonctionné dans un certain nombre de situations.

Vous évoquez aussi le cas de l'arboriculture, qui est une activité importante dans notre Région. Nous sommes en effet, par rapport aux régions du Sud, une région plus exposée, et cette étude, on espère qu'elle pourra déboucher là aussi sur des solutions.

C'est vrai que ces phénomènes peuvent se reproduire, et je suis d'accord, en revanche, avec ce qu'a dit Madame GREFF, ce n'est pas nouveau. Quand on regarde l'histoire des catastrophes climatiques depuis la nuit des temps, ce n'est pas d'aujourd'hui que nos agriculteurs ou viticulteurs subissent des dégâts. C'est déjà arrivé. Depuis qu'on a des chroniques établies, depuis le Moyen Âge, on sait que ce sont des phénomènes qui malheureusement reviennent. Est-ce qu'ils seront plus fréquents ou pas ? Personne ne peut le dire.

Je voulais également souligner un point. Il y a la question des betteraves, que vous avez d'ailleurs évoquée, dont une partie de la récolte est vraisemblablement perdue. Ce que je sais, c'est qu'il y a encore possibilité, dans certains cas, de faire un nouveau semis ; il est encore temps. Mais, dans cette situation, la difficulté est que si on fait un deuxième semis, il n'est pas possible de faire un deuxième traitement, du fait que les produits utilisés sont très réglementés, que les quantités utilisées à l'hectare, évidemment, sont réglementées, ce qui, d'ailleurs, se comprend. De ce fait, dans le cas présent, avec le problème de la mouche de la betterave, si on resème, ce sera inutile, car on ne peut donc pas retraiter et la récolte sera en grande partie perdue. Là, ce n'est pas votre compétence, c'est une demande plutôt à faire au gouvernement, pour cette culture particulière et dans ces circonstances particulières, d'obtenir pour les producteurs de betterave une dérogation pour ce traitement particulier, étant donné la situation.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CHASSIER.

Ce dont nous sommes, je crois, à peu près certain en écoutant les viticulteurs, qui parlent, vous le savez, souvent au nom de plusieurs générations, c'est que la fréquence observée des phases chaleur/gel est en accélération. Cela amène d'ailleurs les viticulteurs, parce que quand ils mettent des tours, une partie, évidemment, des investissements vient d'eux, à penser que cet investissement est intéressant, du fait de ce risque fréquent pour leur production.

Par ailleurs, je lisais dans la presse ce matin qu'un jeune agriculteur, qu'on connaît bien en Région, dans le Pithiverais, envisageait de ne pas ressemer de betterave et de passer directement à des orges de printemps, même si elles vont être semées un peu tardivement. Il souhaiterait passer à des orges de printemps. Mais je partage une part importante de ce que vous disiez, Monsieur CHASSIER.

Dans les demandes de parole, j'ai Isabelle GAUDRON, Nicolas FORISSIER puis Pierre-Alain ROIRON.

Mme GAUDRON.- Bonjour, je voulais aussi remercier le Président de ses propos et de rappeler le soutien qu'on a déjà accordé aux agriculteurs notamment de la vigne.

Je voulais revenir sur les propos de Madame GREFF, qui sont toujours un peu caricaturaux, et je souhaitais apporter quand même un certain nombre de rectifications sur le reproche de ne pas anticiper.

Je suis assez bien placée pour pouvoir témoigner, puisque nous avons travaillé, avec le Président, à la création du VinOpôle, le VinOpôle qui est installé sur la commune que je connais bien, Amboise, à côté du lycée viticole, et ce VinOpôle a justement pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs de la viticulture dans toutes ses formes, y compris sur la recherche. Cela fait partie notamment des missions du VinOpôle de faire des recherches, et pas seulement sur le gel, car on sait bien qu'il y a aussi la sécheresse, qu'il y a un certain nombre de maladies aussi qui s'attaquent aux vignes, avec une recherche aussi pour utiliser moins d'entrants, pour veiller à avoir une viticulture qui soit responsable et qui respecte l'environnement. Il y a donc un certain nombre de recherches qui sont lancées, on n'est pas simplement à courir après des risques qu'on connaît, on est bien en train d'anticiper et de faire de la recherche.

D'ailleurs, à côté du VinOpôle, que Madame GREFF connaît très bien, il vient d'être planté des vignes, qu'on appelle les vignes du futur, qui sont des vignes expérimentales pour justement essayer de trouver des cépages, des végétaux qui soient plus résistants à un certain nombre de risques qu'on connaît. Aussi, je pense que ce que disait le Président est vrai, il y a actuellement une accélération de ces risques et il faut les prendre en charge, et merci de votre soutien à toute cette filière.

Par ailleurs, vous le savez, je suis présidente du Conseil d'administration du lycée viticole d'Amboise, et celui-ci a aussi été très impacté par ces gels.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame GAUDRON.

Nicolas FORISSIER a la parole.

M. FORISSIER.- Merci, Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous.

Quelques mots d'abord pour dire que je souscris évidemment à tout ce qui a été dit par Claude GREFF, y compris sur la question de l'anticipation, je vais y revenir.

Deuxièmement, je voudrais, Monsieur le Président, vous dire que je suis très heureux ce matin, parce que vous reprenez exactement les chiffres et les mots que j'ai moi-même empruntés et utilisés il y a exactement huit jours au lendemain des épisodes de gel, notamment avec les vignerons de Valençay, notamment la somme de 5 millions d'euros et le doublement des aides – j'espère que ce sera pérenne et pas simplement sur cette année – pour équiper les Viticulteurs et les arboriculteurs de matériels nécessaires pour lutter contre le gel.

Je voudrais vous dire qu'évidemment je soutiens et que nous soutenons ces mesures, puisque nous les avons nous-mêmes proposées. J'observe que vous écoutez bien ce que nous disons et que vous vous adaptez, y compris dans l'urgence, à ces propositions. Merci de reprendre nos propositions.

Troisième point, l'anticipation. Moi, je pense que c'est un vrai sujet. Cela fait quand même 23 ans et demi que votre majorité est au pouvoir, cela fait 23 ans et demi qu'on commence à voir ce genre de problème se poser, et Madame GAUDRON a raison, il n'y a pas que la question du gel, il y a aussi la question de la sécheresse, de l'accès à l'eau, donc des réserves en eau. Est-ce qu'il va falloir que nous agissions dans l'urgence ou bien est-ce qu'enfin on va avoir un travail à la fois pérenne et d'anticipation pour accompagner nos agriculteurs dans leurs productions, quelles qu'elles soient, y compris la viticulture et l'arboriculture, face à l'évolution plus chaotique et plus brutale des événements climatiques ?

Je voudrais donc qu'on en tire les leçons. Encore une fois, merci de reprendre ce qui est, au fond, nos propositions. Peut-être que vous y avez pensé, mais alors cela veut dire que, nous-mêmes, nous ne sommes pas dans l'erreur en proposant ce doublement.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci d'être intervenu là-dessus, et puis je crois, dans un débat aussi important pour les agriculteurs, qu'il ne faut pas qu'on ramène des éléments qui sont « j'y ai pensé », « je n'y ai pas pensé ». Honnêtement, je vous l'ai dit...

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, excusez-moi...

M. le Président.- ...en 2016, nous n'étions pas les seuls à le faire, c'est la Région qui l'a fait. Et on le fait.

M. FORISSIER.- J'ai toujours dit, Monsieur le Président, et, d'ailleurs, nous avons voté la plupart des textes, notamment sur ces questions, j'ai toujours dit que nous étions dans un esprit constructif.

M. le Président.- Absolument.

M. FORISSIER.- Eh bien, écoutez, c'est quand même extraordinaire. Il n'y aurait que le Président de la région et sa majorité qui auraient, au fond, conduit de bonnes actions. Nous avons assisté ces derniers mois à une débauche d'événements médiatiques au nom du Président de la Région ou au nom du Conseil régional pour expliquer que tout allait bien. Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas si simple que cela, et nous avons, nous aussi, l'opposition et les oppositions, le droit de faire des propositions et de faire en sorte qu'elles soient reconnues.

Par conséquent, merci de reconnaître que nous avons proposé ceci, parce que, parfois, figurez-vous qu'on a aussi de bonnes idées.

M. le Président. - Monsieur FORISSIER, vous le savez bien, l'approche manichéenne n'est pas dans mes gènes. L'opposition fait son « boulot » quand elle fait des propositions intéressantes et qui sont, en plus, en convergence avec la volonté de la majorité. Quand je vous fais ce matin le récit de ce qu'il se passe sur la viticulture, je ne parle pas au nom de telle ou telle sensibilité de l'hémicycle régional, je parle vraiment de la Région. Quand je dis que nous avons financé les tours, je parle de la Région, je ne parle pas d'une sensibilité ou d'une majorité. C'est un choix qui est fait, et c'est la Région qui est reconnue en le faisant.

Voilà, donc merci...

M. FORISSIER. - Vous savez bien que nous sommes dans une période particulière, Monsieur le Président. Vous le savez bien...

M. le Président. - J'ai entendu dans vos propos que...

M. FORISSIER. - ...et ne faites pas semblant de penser que cela ne concerne que les autres et pas vous-même. Enfin, on se dit cela gentiment, mais, excusez-moi, les choses sont quand même celles-ci.

M. le Président. - Et sur le terrain, je vous assure que les viticulteurs, en l'occurrence, puisqu'il s'agit d'eux, sont vraiment dans un dialogue avec la Région, et pas avec tel ou tel...

M. FORISSIER. - Avec les élus. Je suis député depuis trente ans, et je peux vous dire que les viticulteurs, notamment dans l'Indre, je les connais bien, et dans le Berry plus également. Ainsi, effectivement, avec l'ensemble des élus.

M. le Président. - Absolument. Sur ce point, nous sommes d'accord.

Pierre-Alain ROIRON.

M. ROIRON. - Oui, moi je suis élu d'un secteur aussi à la fois arboricole et viticole, je ne suis pas élu depuis trente ans mais simplement depuis un peu plus de dix ans...

M. FORISSIER. - Cela viendra.

M. ROIRON. - ...pour vous dire deux ou trois choses.

Je voudrais d'abord dire que je crois qu'on a anticipé depuis un certain temps, un certain nombre d'années. Je me le rappelle très bien, avec François BONNEAU, je crois que c'était en 2016, en avril 2016, nous nous étions rendus dans le Chinonais pour commencer à travailler fortement sur les problèmes de gel, qui étaient devenus très importants, car je crois que cela faisait déjà deux ou trois fois, durant les quatre ou cinq ans qui s'étaient écoulés, qu'il y avait ces problèmes de gel.

Évidemment, le problème de l'assurance, comme l'a dit le Président BONNEAU, est une vraie question, car plus il y a de gel, plus les assurances montent. Je crois donc que nous devons travailler sur une proposition au niveau national, et, Monsieur FORISSIER, vous qui êtes parlementaire, je pense que vous pourriez faire une proposition dans ce style, en demandant que les assurances deviennent une cause nationale.

Après, dire qu'il y en a plus dans d'autres régions ou pas, je ne sais pas exactement. Ce que je sais, c'est qu'il y a eu des choses qui ont été faites depuis un certain temps et que la Région, avec l'Europe, a été aux côtés des vigneron. Moi, tout simplement, j'étais hier dans mon secteur, dans le Bourgueillois, à Ingrandes-de-Touraine, et je peux vous dire que les viticulteurs savent très bien que la Région et les pouvoirs publics sont à leurs côtés

pour les aider au quotidien. Évidemment, d'autres questions existent, et je crois que la question qui est importante, c'est la question du temps. En effet, on voit bien, comme l'a dit François BONNEAU, que la question de la vente des vins est importante, et c'est aussi une question de référencement dans les restaurants, chez les cavistes, et que s'ils n'ont plus la possibilité pendant quelque temps d'être référencés, ils perdent tout le travail qu'ils ont fait pendant des années.

Je crois donc que ce n'est pas simplement une question de subventionnement, mais que c'est aussi une question d'aide dans le temps, qui doit être accordée, et nous l'avons déjà fait. Moi, je ne suis pas de ceux qui apprécient, où que ce soit et par qui que ce soit, des propos caricaturaux.

Merci.

M. le Président.- Merci, Pierre-Alain ROIRON.

Madame RIVET a demandé la parole. Michelle RIVET, vous avez la parole.

Mme RIVET.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement. Alors, on parle d'une situation très ancienne, mais il faut dire que le changement climatique s'impose à nous et que cela ne fait pas des années qu'on a conscience que ce changement climatique va être aussi fort. L'épisode qu'on vient de vivre, un coup de chaleur suivi d'un coup de gel, c'est quelque chose qui est quasiment nouveau, et donc la situation évolue.

Ce que je voulais dire à propos de l'intervention régionale qu'on peut avoir, c'est que tout l'enjeu est d'équilibrer entre les réactions à court terme, c'est-à-dire les aides face à des catastrophes, et l'investissement sur le long terme, et, à cet égard, je voudrais dire qu'il n'y aurait rien de pire qu'une fuite en avant.

J'entendais Monsieur CHASSIER parler d'autorisations de traiter à nouveau après un semis, mais c'est méconnaître ce qu'il peut se passer au niveau des petites bêtes qui attaquent les betteraves. Il n'y a absolument aucune raison de retraiter des betteraves après le vol des pucerons qui les attaquent, et c'est typiquement ce qu'il ne faut pas faire. Il faut travailler sur le long terme, sur des solutions d'adaptation et sur des solutions qui ménagent l'ensemble de l'agriculture régionale, car la viticulture ne sera pas la seule impactée et il faudra aider tous les agriculteurs à avancer.

Et là, je réponds à Monsieur FORISSIER. Sur des questions aussi sensibles et cruciales que celle de l'eau, il faut travailler aussi à ce que tous les usages de l'eau, y compris le maintien d'un milieu naturel en bon état, soient préservés.

M. FORISSIER.- Je suis d'accord, Madame RIVET, on peut effectivement y travailler.

M. le Président.- Merci beaucoup pour ces échanges. Nicolas FORISSIER, vous avez gardé votre « main levée », je crois que c'est à la suite de votre intervention.

M. FORISSIER.- Je ne l'avais pas demandé, Monsieur le Président, mais j'en profite pour dire à Pierre-Alain ROIRON qu'effectivement la question des assurances est importante, que c'est un sujet, d'ailleurs, dont je me suis occupé par le passé comme parlementaire, mais elle est extrêmement complexe et elle induit des sommes considérables. Ce n'est pas du ressort de la Région, en tout cas pas directement, d'intervenir sur les questions d'assurance. Je pense que la Région doit faire effet de levier, par exemple pour ce que nous évoquons ce matin, les équipements antigel, et, on pourrait dire, les équipements anti-sécheresse ou les réserves d'eau, mais elle ne peut pas intervenir dans du fonctionnement d'exploitations privées, en tout cas certainement pas de façon directe.

C'est toute la réforme du fonds des calamités agricoles qui est posée, avec l'augmentation vraisemblable qu'on va connaître, dans les années qui viennent, des cotisations pour alimenter ce fonds de calamités, mais cela ne suffira pas, nous le savons bien. Effectivement, je crois que le Président l'a évoqué aussi, il faudra associer cette réforme du fonds des calamités agricoles à une refonte – y compris avec, à mon avis, le soutien, voire la caution de l'État, voire des investissements financiers de la part de l'État – du système assurantiel, qui est très cher et qui n'est pas forcément attractif pour les agriculteurs.

C'est un débat complet, on n'en est pas sorti, mais, de ce point de vue, la Région n'a pas forcément la main sur tout, et elle est aussi dépendante, y compris dans les actions qu'elle met en œuvre derrière, de ce qu'il va se passer sur ces questions assurantielles sur le plan national. En tout cas, c'est mon opinion.

M. ROIRON.- C'est bien pour cela, Monsieur FORISSIER, que je vous ai interpellé sur votre qualité de parlementaire national.

M. FORISSIER.- Mais naturellement, et c'est bien pour cela, mon cher Pierre-Alain, que je réponds. C'est à ce titre.

M. le Président.- Merci pour cet échange. Je crois, là comme ailleurs, qu'il n'y aura pas un levier, une solution ; il y a les protections techniques, physiques, etc., dont on a parlé et qui font l'objet de l'engagement de la Région. Et je crois que les aspects assurantiels sont complémentaires à cela. D'ailleurs, ils ne concernent pas que la vigne, même si la vigne est souvent exposée, et la question qui est posée, qu'on ne peut pas trancher, car il faut un vrai débat avec l'ensemble des représentants de ces professions, c'est d'avoir une base ou un caractère automatique de l'assurance pour avoir une base suffisamment large, de sorte que le niveau des assurances ne soit pas trop élevé. Aujourd'hui, pour en avoir discuté avec eux, les viticulteurs disent que sur des propriétés qui produisent des vins avec un niveau de prix relativement élevé, ils peuvent « avaler », d'une certaine manière, le coût de l'assurance, même si ce n'est pas simple, mais que pour d'autres qui vendent plus en négoce des produits qui sont moins particularisés, moins chers aussi, c'est extrêmement difficile. Je crois qu'il faut, comme toujours, avec les assurances, une base importante, et cela suppose, comme Nicolas FORISSIER le disait à l'instant, qu'on ait un vrai débat national là-dessus.

Mais au regard des aléas climatiques de plus en plus fréquents pour tous les types de productions, la question se pose avec une vraie intensité comme un élément complémentaire des protections physiques, car l'assurance ne permettra pas de répondre au maintien des produits pour pouvoir occuper la place sur les rayons des caves ou dans les caves des restaurants. On voit donc bien qu'il y a plusieurs systèmes devant nous.

Merci, en tous les cas, de cet échange. Il est important pour notre Région et c'était bien naturel que nous puissions échanger là-dessus.

Après avoir fait l'appel et après avoir échangé, nous allons ouvrir l'ordre du jour de notre session.

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président.- Je vous propose de désigner Anne LECLERCQ comme secrétaire de séance. Elle l'accepte bien volontiers et nous l'en remercions.

Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 19 mars 2021

M. le Président.- Il a été mis sur votre intranet le 2 avril, la séance du 19 mars 2021.

Y a-t-il des observations dans ce PV de séance ? Non ? Je n'en vois pas, je vous remercie, il est donc adopté en l'état.

(Le compte rendu du procès-verbal du 19 mars 2021 est approuvé sans réserve)

Modification de l'ordre du jour - Deux rapports retirés et un rapport ajouté en procédure d'urgence

M. le Président.- S'agissant de l'ordre du jour, deux rapports ont été retirés pour complément d'instruction, l'un, le 21.04.29.07, portant sur le règlement de transport scolaire et l'autre, le 21.04.01.08, sur la mise en place du service minimum en matière de restauration collective et scolaire dans les établissements publics locaux.

Par ailleurs, je vous propose de compléter l'ordre du jour par un rapport en procédure d'urgence, qui a été mis à votre disposition sur l'intranet régional et dont vous avez été informés par mail le 14 avril. Il s'agit du rapport en lien direct avec le renouvellement de la convention TER, qui a été voté en séance plénière de décembre 2020. C'est la traduction des échanges que nous avons eus en session plénière. C'est le rapport 21.04.29.86 et son avenant 18 à la convention TER.

Nous avons une demande de Monsieur CHASSIER sur ce point.

Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, avant d'aborder l'ordre du jour, je voulais faire une remarque au sujet, justement, du retrait de la délibération 21.04.01.08 sur la mise en place du service minimum en matière de restauration scolaire. Cette délibération a été présentée en commission et c'est la deuxième fois, si j'ai bonne mémoire, qu'elle est retirée, alors qu'on nous a dit qu'entre les deux présentations, il y avait eu des négociations pendant un certain temps avec les organisations syndicales, pendant six mois, pratiquement. Apparemment, il n'y aurait pas eu d'accord, mais cela, je pense que c'est souvent une posture. On parle de service minimum, et, de la part des organisations syndicales, je ne sais pas si c'est une raison pour bloquer et une raison pour reporter cette délibération.

Je le regrette, alors que la majorité était favorable et qu'il y avait, je crois, quasi-unanimité, sauf une abstention. Je me pose la question : pourquoi un nouveau report ?

M. le Président.- La première fois, le rapport n'avait pas été soumis préalablement au Comité technique et il n'était donc pas éligible à nos débats, puisque la procédure prévoit qu'il passe d'abord en Comité technique.

En l'occurrence, même si je ne suis pas ce sujet heure par heure, le sujet qui est posé, Monsieur CHASSIER, c'est celui de l'incidence de ce que nous vivons dans cette dernière période en matière d'organisation du service. Nous avons aujourd'hui des réalités à prendre en compte, qui ne sont pas les réalités standards qui étaient appréhendées lorsqu'il y avait un mouvement social, etc. Aujourd'hui, on a vraiment des problématiques qui sont celles du Covid, et nous ne voulons pas passer un rapport dans cette période, qui ne prendrait pas en compte la réalité émergente en ce moment dans nos lycées.

Par exemple, l'autre jour, la Rectrice en était surprise, au bon sens du terme. Elle est allée visiter un lycée et elle m'a téléphoné après en me disant : je suis allée visiter un lycée et j'ai interrogé, à la restauration, deux jeunes, je leur ai posé la question de savoir quel était leur statut et ils m'ont répondu « nous sommes étudiants et nous avons été recrutés par la Région dans le cadre de jobs étudiants ». Pourquoi on les a recrutés ? Parce qu'on avait

sur ce lycée une part non négligeable de professionnels qui étaient cas contacts. Vous voyez les enjeux que cela pose.

On est, dans de telles situations, amené à mettre sur des postes de personnes titulaires, des remplaçants qui ne sont pas des remplaçants standards, car les remplaçants standards, on ne les trouve pas forcément, et à aller chercher des jobs. Ainsi, on veut empaqueter dans ce rapport l'ensemble des éléments et des éclairages que nous livre la situation actuelle.

C'est la raison du report, mais ce rapport reviendra, bien évidemment, quand l'intégration sera faite de la totalité des éléments que nous avons à prendre en compte dans des périodes comme celle-là. C'est juste cela.

Merci.

Nous abordons maintenant les rapports de la Commission « Finances, Fonds européens, Personnel et Fonctionnement de l'administration », et c'est Monsieur ROIRON qui rapporte.

<p style="text-align: center;">FINANCES, FONDS EUROPEENS, PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION</p>
--

Rapport 21.04.01.73 - Direction générale en charge de l'accompagnement des ressources humaines
Approbation de la convention de mise à disposition de personnel au GIP PRO SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE

M. ROIRON.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.27.55 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Programme d'action : Vie citoyenne
Approbation de la convention de subvention 2021 entre la Région Centre-Val de Loire et le Secours populaire français
Appel à projets « Initiatives solidaires » : modification du cadre d'intervention et attribution de subventions

M. ROIRON.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, vote contre du Rassemblement National sur la proposition de subvention à la compagnie « Les Fous de Bassan ».

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur la proposition de subvention à la compagnie « Les Fous de Bassan »)

Rapport 21.04.27.56 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Programme d'action : Démocratie permanente et égalité
Approbation de la convention-cadre pour la démocratie permanente 2021-2023 entre la Région Centre-Val de Loire et Villes au Carré
Approbation de la convention de subvention 2021

M. ROIRON.- Avis favorable de la Commission, vote contre du groupe Rassemblement National et abstention du groupe Union de la Droite et du Centre, Monsieur le Président.

M. le Président.- Dans ces conditions ?

Oui, Madame LINGUET.

Mme LINGUET.- Étant membre du Conseil d'administration de Villes au Carré, nous avons fait le CA il y a deux jours, à titre personnel, je voterai pour. J'en ai discuté avec Monsieur FORISSIER, je voterai pour.

M. FORISSIER.- Je peux apporter des précisions pour vous dire qu'effectivement il n'y a aucun problème, naturellement, puisque nous avons une liberté de vote dans notre groupe, et Marie-Agnès a souhaité, pour les raisons qu'elle vient de vous exprimer, voter pour.

Nous formulons, nous, une abstention qui est une abstention d'interrogation. Nous ne remettons pas en cause le dossier sur le fonds, et cela conforte ce que vient de dire Marie-Agnès LINGUET, mais nous avons juste émis des interrogations sur le flou relatif lié au budget des actions qui sont prévues dans cette proposition. Nous aurions aimé avoir un peu plus de précisions, et c'est pour cette raison que nous avons tenu à marquer notre abstention. Mais cela ne remet pas en cause sur le fond l'objectif qui est poursuivi et que vient de conforter et de soutenir Marie-Agnès LINGUET qui est membre de notre groupe.

Ce sera donc abstention ou pour.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER a demandé la parole.

M. CHASSIER.- Oui, Monsieur le Président, je vais faire court, puisque nous sommes sur la même position que celle que nous avons bien expliquée l'année dernière ; la situation n'a pas changé. Il y a deux problèmes qui sont toujours présents.

D'une part, c'est sur le fait que, selon nous, nous sommes davantage dans de la prestation de service que dans de la subvention. Je n'ai pas pu obtenir de réponse claire sur ce sujet. Quand on regarde le rapport, quand on regarde ce qui est demandé, moi, je dis que nous sommes plus sur de la prestation de service, et cela relève donc d'une autre procédure.

D'autre part, sur le fond, nous sommes toujours dans le périmètre de cette démocratie permanente, et on voit que cette association, comme d'autres, fait partie d'un réseau dont l'objectif, dans cette démocratie permanente, est justement d'encadrer la parole citoyenne, de faire en sorte que les citoyens donnent les réponses qu'on veut bien entendre.

Je l'ai déjà dit en assemblée plénière ou dans cette Commission, c'est aussi notre position sur la démocratie permanente ou participative, qui ne change pas.

M. le Président.- Merci de cette explication, Monsieur CHASSIER.

Oui, Madame LINGUET ?

Mme LINGUET.- Comme chaque année et à la même époque, je vais répondre à Monsieur CHASSIER qu'animer le territoire, ce n'est pas manipuler les citoyens. En l'occurrence, Villes au Carré a un projet d'animation pour aussi bien les QPV, quartiers « politique de la ville » que les territoires ruraux, car cela en fait partie, le territoire, le bassin de vie, il faut le traiter dans son ensemble. J'en suis le témoin, je l'étais déjà en tant que maire de Fleury-les-Aubrais et je le suis aujourd'hui en tant que membre du CA. Il faut regarder le rapport qui va être présenté en AG, il faut vraiment le regarder, se pencher sur ce qu'il y a dans le rapport, et pour avoir vu comment on animait les conseils citoyens, je peux vous dire que le citoyen ne prend pas la parole comme cela, il faut qu'il ait confiance, il faut qu'il soit dans un cadre, et le cadre ne veut pas dire manipulation. Ce que je fais là, ce que je vous donne, c'est mon expérience personnelle, mes propres convictions. Ce n'est vraiment pas politique.

M. le Président.- Merci, merci infiniment à Madame LINGUET de ces mots, parce que, Monsieur CHASSIER, il faut bien mesurer que l'appréciation, le jugement que vous portez, et dont vous êtes libre, bien évidemment, il est – je vous le dis, car je l'ai entendu – vécu comme très blessant par les professionnels et les personnes qui s'impliquent. Il y a énormément d'interventions dans des quartiers, des quartiers qui sont, comme vient de le dire Marie-Agnès LINGUET, prioritaires, « politique de la ville ». Il s'agit de personnes qui sont, en effet, concertées, qui produisent aux côtés des élus, aux côtés des bailleurs sociaux, qui produisent du sens, ces associations font vivre tout cela, et quand elles entendent « manipulation », elles ont l'impression que c'est une agression qui est faite à leur engagement, lequel est un engagement vraiment sincère, souvent documenté, qui part de leur vécu. Elles essaient de flécher une organisation urbaine, des services, une animation, etc., qui correspondent à un mieux-vivre pour elles. Je vous le dis, car c'est vraiment tout sauf de la manipulation, c'est tout le contraire de la manipulation.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, je ne vais pas reprendre le débat, on n'est pas d'accord sur le sujet, mais je ne pense pas avoir utilisé le terme de manipulation, j'ai parlé d'encadrement. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. le Président.- Ok, ce rapport est donc adopté dans les conditions que nous venons de voir.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National, une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre et un vote pour de Madame LINGUET)

M. le Président.- Nous en avons terminé avec les rapports de cette commission et nous abordons les rapports de la commission « Développement économique, Économie sociale et solidaire, Agriculture, Transfert de technologie », et c'est Monsieur HUWART qui rapporte.

<p style="text-align: center;">DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AGRICULTURE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE</p>
--

Rapport 21.04.32.81 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Innovation et transfert de technologie

Transfert de technologie

CPER - Transfert de technologie (2021-2027)

Attribution d'une subvention au CRESITT pour sa plateforme REVA et prolongation du programme de diffusion technologique du CETIM Centre-Val de Loire sur Vierzon

Modification de délibérations antérieures

Approbation de convention et d'avenant

Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.31.28 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi
Cellule de gestion
Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services, artisanales et des associations
Modifications de conventions
Approbation d'avenants

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.31.26 - Direction de l'Économie
Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services
Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services
Aides aux entreprises
Adoption de conventions
Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.31.29 - Direction de l'Économie
Fonds régional Renaissance
Attribution d'aides aux entreprises
Affectation des crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, est-ce que nous pourrions avoir, car on n'arrive pas à le savoir ou ce n'est pas communiqué de façon suffisamment claire et massive, est-ce qu'on pourrait avoir un compte rendu exact de la consommation du Fonds Renaissance ? Est-ce que nous avons des éléments qui peuvent être donnés à l'opinion ? J'ai quelques éléments sur les dossiers qui sont présentés au fur et à mesure.

M. le Président.- Normal.

M. FORISSIER.- ...mais nous n'avons pas de vision de l'ensemble. En tout cas, je n'ai pas eu de communication de cela.

M. le Président.- Si ce n'est pas le cas, vous m'en excuserez, mais je crois qu'on a déjà fait une communication, un point d'étape, et il n'y a aucun problème pour le faire à nouveau et en totale transparence, car c'est présenté notamment dans les réunions qui animent cela.

Je peux vous dire aujourd'hui – c'est un chiffre que je donne comme cela sans le vérifier à ce moment précis – qu'on est à plus de 10 millions d'euros de consommation de l'enveloppe sur les 12 millions d'euros qui ont été fléchés, je le reprécise, à la fois par la Région, par la Banque des Territoires et par les communautés de communes, la plupart étant adhérentes, étant pourvoyeuses de ce Fonds Renaissance. Nous avons eu, comme nous en avons décidé ensemble, un petit bougé, car il y a une partie qui a été transformée en intervention sous forme de subvention pour la part des communautés de communes et la part de la Région, puisque la Caisse des dépôts n'a pas voulu venir sous cette forme de subvention et rester en avance remboursable. Mais il n'y a aucun problème, Nicolas FORISSIER, pour qu'on vous donne le point d'étape.

Bien évidemment, 10 millions, ce n'est pas 12 millions, nous continuons le « boulot », il y a encore des dossiers qui remontent. Nous sommes aujourd'hui sur une consommation qui est à plus de 75 %, et je crois qu'il y a eu 569 interventions, 569 aides. Mais cela mérite d'être distingué, car nous suivons cela par catégories d'entreprises, PME aidées. Il y a une part importante pour les restaurants, mais c'est quelque chose que nous assumons, bien entendu, car c'est dans l'objectif – hôtels, restaurants, structures de l'événementiel, etc. – que nous avons.

On vous donnera donc cela vraiment sans problème, on peut vous donner le point d'étape. C'est suivi très régulièrement et de manière analytique.

M. HUWART.- Si je puis me permettre, je crois qu'on est à 750 dossiers pour plus de 10 millions d'euros de consommation. Nous avons donc aidé 750 entreprises pour un total de près de 2 300 emplois qui ont été consolidés à cet égard, et cela, c'est un point que je fais à chacune des 80 réunions que nous avons présidées, pour certaines d'entre elles, avec mes collègues vice-présidents. C'est un point qu'on communique à chaque début de réunion à toutes les intercommunalités qui siègent avec nous dans ces comités Renaissance.

M. le Président.- Harold HUWART, nous enverrons l'état auquel tu fais allusion aux collègues qui, pour telle ou telle raison, ne siègent pas. Ce sera bien partagé.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.31.31 - Direction de l'Économie
Développement et adaptation des entreprises
SEM Patrimoniale - SEMPAT Territoires Développement
Cession de parts sociales à l'EPCI communauté de communes du Perche
Modification de délibérations antérieures

M. HUWART.- Avis favorable et une non-participation au vote me concernant, puisque je préside aussi la communauté de communes du Perche.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Monsieur HUWART)

Rapport 21.04.31.32 - Direction de l'Économie
Création et reprise des entreprises industrielles
Aides à la création
Attribution d'une subvention aux associations Réseau Entreprendre LOIRE
VALLÉE et LOIR ET BERRY pour leur programme d'actions 2021
Approbation des conventions
Affectation des crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.31.71 - Direction de l'Économie
Fonds de prévention des difficultés des entreprises
Récapitulatif d'attribution des prêts au titre du Fonds de prévention des difficultés des entreprises sur l'année 2020
Affectation d'une enveloppe budgétaire pour 2021
Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.31.10 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIÈRES
Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières
Approbation de conventions, d'avenants, d'appel à projets (CAP Bovin Viande 4)
Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Madame RIVET)

Rapport 21.04.31.11 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Promotion de l'agriculture - Alimentation
Attribution de subventions
Approbation de convention - Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable et une abstention du groupe de l'Union de la Droite et du Centre sur le dossier RESOLIS et de la FRCIVAM.

M. le Président.- Oui, Monsieur FORISSIER, je vous en prie

M. FORISSIER.- Deux mots, Monsieur la Président. En Commission, notre collègue Patrick CINTRAT a fait valoir qu'on ne savait pas très bien à quoi servait la subvention à RESOLIS. D'ailleurs, il m'a expliqué qu'il s'agissait plus d'une décision politique, ce qui n'a pas été contesté, visiblement, lorsqu'il l'a dit. De ce fait, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Sur le dossier de la FRCIVAM pour une subvention de 15 000 euros pour l'opération « de Ferme en Ferme 2021 », nous allons nous abstenir là aussi. Je voudrais faire remarquer qu'on commence à avoir beaucoup de financements – d'ailleurs, on le dit depuis un certain nombre d'années – qui font doublon avec des choses qui existent déjà, et on se pose d'ailleurs parfois la question de la raison profonde de ces financements. En l'occurrence, l'opération « Bienvenue à la Ferme », elle est déjà organisée par les chambres d'agriculture, également avec l'appui de l'État, et je pense qu'il est inutile de multiplier les opérations. Je trouve que c'est, là aussi, du saupoudrage. Par conséquent, nous marquerons le coup. C'est vrai sur ce dossier FRCIVAM mais nous pourrions l'appliquer à beaucoup d'autres dossiers. En tout cas, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Ce n'est pas que nous soyons contre le fond, évidemment. Moi, j'ai toujours prôné cela, le fait que le monde agricole s'ouvre et communique sur son métier ; cela me paraît essentiel, cela fait des années que je le dis. Mais il faudrait peut-être qu'on arrive à faire les choses de façon un peu plus coordonnée, sans saupoudrage et sans financement de réseaux qui, et cela devient de plus en plus gros, ne sont pas toujours en adéquation avec ce que peuvent faire par exemple les chambres d'agriculture, qui sont les représentantes de la démocratie professionnelle en agriculture. Je fais court, je m'arrête, mais voilà nos positions sur ces deux dossiers.

M. le Président.- Merci, Monsieur FORISSIER.

J'ai vu que Michelle RIVET souhaitait la parole.

Mme de CRÉMIERS.- Monsieur le Président, c'est Christelle qui souhaite avoir la parole sur ces points précis.

M. le Président.- Michelle RIVET d'abord, puis Christelle de CRÉMIERS.

Michelle RIVET et son chat.

Michelle ? Le micro, Michelle.

Mme RIVET.- Excusez-moi, si Christelle intervient... C'était sur l'Open Agrifood. Je voulais juste dire que l'opération « de Ferme en Ferme » est plus ancienne que l'opération « Bienvenue à la Ferme », et c'est pour cela qu'il y a probablement des raisons de... Les dates n'ont jamais réussi à coïncider, mais, ma foi, on ne peut que se réjouir de l'ouverture des fermes au public, quel que soit le réseau qui les porte.

M. le Président.- Merci, Madame RIVET.

Christelle de CRÉMIERS.

Mme de CRÉMIERS.- Merci, Monsieur la Président.

Par rapport à l'abstention du groupe Union de la Droite et Centre concernant RESOLIS et FRCIVAM, sur RESOLIS, la mission est extrêmement claire, elle est ciblée, elle est précisée et elle n'a rien d'une posture politique. C'est un réseau national qui représente souvent la France à l'international et dans les instances proches de l'ONU, en termes de garde avancée, on va dire, sur les alternatives alimentaires.

Aujourd'hui, ils ont une mission importante, car figurez-vous que la Région Centre-Val de Loire est en train d'expérimenter, en premier au niveau national, une forme de projet alimentaire de territoire qui n'existe pas ailleurs et pour lequel nous avons besoin, effectivement, d'une expertise la plus large possible. C'est la troisième année que nous sommes en train d'enraciner dans les différents territoires et les différents bassins de vie des projets alimentaires de territoire d'une nature différente de celle qui était prévue par la loi de 2014, et nous le faisons main dans la main, État et Région. Si vous voulez, cela s'accompagne à la fois de manière méthodologique et de manière organisationnelle, pour pouvoir suivre les différents territoires sur l'ensemble de la Région. C'est une mission qui est éminemment nouvelle, spécifique et totalement utile sur le plan technique.

Ainsi, il y a une méconnaissance, visiblement, du dossier, lequel fait partie des grands sujets qui distinguent notre Région sur le plan national.

La deuxième chose, c'est sur FRCIVAM, même si ma collègue Michelle RIVET a répondu. Je voudrais quand même dire que, tout au long de cette mandature, il y a eu un travail réalisé, de clarification des rôles entre l'ensemble des acteurs liés au sujet de l'alimentation sur l'ensemble de la chaîne. Ce travail a effectivement pris du temps, mais il est aujourd'hui bien identifié et il ne s'agit plus du tout de saupoudrer. Vous avez douze têtes de réseau, Monsieur FORISSIER, douze têtes de réseau régionales sur l'alimentation. Tous les acteurs ont maintenant – je parle des trois chambres consulaires, je parle évidemment des différentes têtes de réseau sur l'agriculture – un rôle qui est reconnu entre eux et qui est pratiqué. Il n'y a pas ce saupoudrage où on ferait n'importe quoi ; là encore, on ne peut pas laisser dire des choses comme cela. Cela a été totalement officialisé et validé entre

Alim* copilotés dans notre Région, et c'est une exception, à la fois par l'État et par notre Région.

Enfin, concernant l'Open Agrifood, je le dis par anticipation, le groupe Écologiste demande un vote séparé sur ce dossier, je veux le dire, en cohérence avec les votes passés. J'exprime un regret. En effet, c'est une instance qui s'est inscrite dans le temps et qui gagnerait beaucoup à contribuer à l'articulation et à l'approfondissement de la politique régionale, et non pas à rester séparée. On n'est plus en 2014 quand l'Open Agrifood était sorti pour la première fois. Les choses ont énormément changé, énormément avancé et, maintenant, il s'agit vraiment de se mettre tous autour de la table et de travailler. Cette position un peu à l'écart, je trouve, n'est pas la bonne dans le cadre de l'avancement réel et profond d'une politique de l'alimentation dans cette Région qui, maintenant, embarque l'ensemble des têtes de réseau.

Sur ce point, le groupe Écologiste demande donc un vote séparé et votera contre.

M. le Président.- Ok. Sur le vote, j'entends que, pour les Écologistes, c'est un vote favorable avec juste un vote contre sur l'Open Agrifood.

Pour l'Union de la Droite et du Centre, ce sera quel vote ? Abstention globale ?

M. FORISSIER.- Non, c'est un vote séparé avec abstention sur deux dossiers, les 60 000 euros pour RESOLIS, ainsi que FRCIVAM.

M. le Président.- D'accord, c'est pris dans ces conditions.

S'agissant du groupe Rassemblement National, Monsieur CHASSIER, ce sera un quel vote ?

M. CHASSIER.- Un vote favorable.

M. le Président.- Le rapport est adopté dans ces conditions.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre sur les dossiers de l'association RESOLIS et de la FRCIVAM et un vote contre du groupe Écologiste sur le dossier Open Agrifood)

Rapport 21.04.31.12 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

FILIÈRES LOCALES

Approbation du cadre d'intervention de la filière locale « AOC Quincy-Reuilly » 2021-2025

Approbation d'une convention

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. FORISSIER.- Je voudrais souligner l'importance de ce rapport et l'importance des deux vignobles concernés, qui sont voisins, Quincy et Reuilly, et qui sont sans doute parmi les meilleurs – je dis bien parmi les meilleurs – de notre Région. Permettez-moi de faire cette petite parenthèse publicitaire.

M. le Président.- Vous voyez que le vin nous rassemble, Nicolas FORISSIER, car je partage complètement votre appréciation sur la qualité de ce vignoble.

M. FOURNIÉ Philippe.- Ce n'est pas « parmi les meilleurs », c'est le meilleur !

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.31.13 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIÈRES
Adoption du CAP ÉQUINS 4^e génération
Approbation d'une convention

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.31.14 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Développement de l'agriculture biologique
Financement du programme d'actions 2021 de Bio Centre et des groupements
d'agriculteurs biologiques (GAB) - Approbation de convention et affectation de
crédits
Avenant convention 2020-142059

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Madame RIVET)

Rapport 21.04.31.49 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP Filières
Validation des dossiers de demandes d'aides avec FEADER
Mesure 16 : partenariat européen pour l'innovation (PEI) - Sous-mesure 16.1 :
« encourager l'émergence et le développement de groupes opérationnels, PEI
2019 »
Attribution de subventions
Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Et une intervention de Michelle RIVET, qui est demandée.

Mme RIVET.- Pour nous, ce sera un vote contre. Nous avons, dans un premier temps, des interrogations, car c'était un peu curieux de voir que le PEI, le partenariat européen d'innovation, était utilisé pour la structuration d'une filière en haute valeur environnementale.

Au-delà, nous sommes tous d'accord pour faire progresser l'agriculture régionale vers plus d'agroécologie, mais le fait, d'une part, de mettre à côté le rapport précédent, celui de Bio Centre qui finance l'ensemble d'une interprofession, par l'accompagnement de 1 700 agriculteurs, 1 700 exploitations vers le bio, qui finance la structuration de la filière, en particulier pour la restauration collective, enfin, toutes les questions de l'amont et de l'aval, et, d'autre part, de comparer avec le financement qui est accordé là, qui est supérieur, pour neuf entreprises et une ferme, et il est supérieur à l'ensemble du financement qu'on accorde à Bio Centre, cela nous interroge beaucoup. Pour le moment, HVE concerne très peu d'agriculteurs, 300 dans la Région, ce qui est très peu, et comme ce sont surtout des viticulteurs, cela concerne encore moins d'exploitations en grande culture, si bien que nous nous interrogeons sur cet aspect un peu élitiste de HVE, alors même que ce qui est affiché est plutôt d'aller vers plus de prise en compte de l'environnement et d'utiliser éventuellement HVE pour faire progresser l'ensemble de la filière.

C'est un peu ce que je disais tout à l'heure en préambule, cela concerne la question de l'utilisation des financements régionaux et du FEADER pour faire progresser l'agriculture régionale. Cela ne nous semble pas être un bon signe de concentrer une somme aussi importante, au regard de ce que je vous disais, au regard de celle que nous accordons, pour la bio mais cela peut être au-delà, à un projet qui est quand même très restreint.

C'est donc un vote contre.

M. le Président.- Ce sera un vote contre du groupe les Écologistes et positif par ailleurs. Je vous remercie.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste)

M. le Président.- Nous passons aux rapports de la Commission de l'Éducation, de l'Apprentissage, de la formation sanitaire et sociale, et ce sera Madame COCHARD.

ÉDUCATION, APPRENTISSAGE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES
--

Rapport 21.04.11.62 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Désaffectations de biens meubles inscrits à l'inventaire des établissements de la
Région Centre-Val de Loire

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.11.63 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
FINANCEMENT DES LYCÉES
Financement des lycées publics
Attribution de dotations et subventions
RESTAURATION ET INTERNAT
Fonds social régional : attribution de subventions
CONVENTION ÉCHANGE DE DONNÉES RÉGION-RECTORAT
Approbation d'un avenant à la convention-cadre entre la Région Centre et le
Rectorat portant sur les échanges d'informations statistiques nécessaires au
pilotage du système scolaire et à l'apprentissage

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.11.64 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Concessions de logements accordées aux personnels des lycées logés dans les établissements scolaires
Année scolaire 2020-2021

Mme COCHARD.- Il y a un erratum en page 6 du rapport. Pour le département de l'Indre, le nombre de concessions par NAS a été modifié. Aussi, il convient de lire : « Cette année, 156 concessions par NAS ont été demandées... ». Dans le délibératif, il faut lire : « ...d'approuver les 90 nouvelles propositions de concessions par nécessité absolue de service... »

Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.11.65 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
POLITIQUE JEUNESSE
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DES LYCEES
Attribution de subventions à l'Union régionale pour l'habitat des jeunes Centre-Val de Loire (URHAJ)
Dispositif « Jobs solidaires » : approbation d'une convention type
AIDE REGIONALE AU PREMIER ÉQUIPEMENT DES LYCEENS
Affectations de crédits

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.11.66 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
ÉQUIPEMENT DES LYCÉES
Acquisition, renouvellement, réparation de biens meubles
Affectations de crédits
Individualisation de subventions

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.11.67 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif
IMMOBILIER DES LYCÉES
CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS
Affectations
Sollicitation d'aides de l'État au titre de la dotation régionale à l'investissement dans le cadre du plan de relance « France Relance »
Abondement
ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE DES LYCÉES PUBLICS
Abondement
Sollicitation d'aides de l'État au titre de la dotation régionale à l'investissement dans le cadre du plan de relance « France Relance »
AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT : approbation d'un avenant modificatif de date de convention avec le LP privé Saint-Gatien à Joué-lès-Tours (37)

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.22.69 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales

Immobilier et équipement des EFSS

Attribution de subventions d'équipement aux établissements de formations sanitaires et sociales au titre du plan d'équipement 2021

Approbation d'un modèle de convention pour l'attribution des subventions d'équipement

Attribution de subventions pour le financement de travaux de gros entretien dans les établissements de formations sanitaires et sociales

Affectation de crédits pour le financement de matériels informatiques dans les établissements de formations sanitaires et sociales

Affectation de crédits pour le financement d'études de faisabilité et urbanistiques sur l'IFPM d'Orléans

Affectation de crédits

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.22.78 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales

Mobilisation de la Région en faveur d'une augmentation du nombre de personnes formées dans les formations paramédicales

Mesure de la plateforme pour une région 100 % santé

Avis concernant la fixation des quotas d'admission en 1^{re} année d'études préparatoires aux diplômes d'État d'infirmier.e, masseur-kinésithérapeute, sage-femme et psychomotricien.ne pour l'année 2021-2022

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Madame COCHARD, pour la présentation de ces rapports. Nous passons à la présentation des rapports de la Commission « Aménagement du territoire, Numérique, Politique de la Ville et Développement rural », et c'est Monsieur MECHIN.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, NUMERIQUE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Rapport 21.04.26.70 - Direction de l'Aménagement du territoire

A VOS ID :

- attribution de subventions

- sélection d'initiatives

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Même vote ?

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.04.26.72 - Direction de l'Aménagement du territoire
Fonds régional de restructuration de l'immobilier commercial en centre-ville
Attribution d'une subvention

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président ?

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Je n'avais pas mis mon micro. Pour la précédente, la 26.70, « A vos ID », ce sera finalement une abstention pour notre groupe.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.26.74 - Direction de l'Aménagement du territoire
LOGEMENT DES JEUNES
Attribution de subventions au titre de l'intermédiaire locative

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.26.75 - Direction de l'Aménagement du territoire
Convention Région-Département d'Eure-et-Loir :
Attribution d'une subvention au titre du dispositif Bourg-Centre

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.26.80 - Direction de l'Aménagement du territoire
Contrats territoriaux
Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale Val de Creuse-
Val d'Anglin
- Approbation du programme d'actions modifié et de l'avenant au contrat
- Modification d'affectation de crédits
- Attribution de subvention

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.26.82 - Direction de l'Aménagement du territoire
CPER 2021-2027
Adoption du cahier des charges relatif à l'e-santé

M. MECHIN.- Vote à l'unanimité sur ce rapport.

Mme GREFF.- Monsieur le Président, concernant ce dossier e-santé, on ne peut évidemment être que d'accord, mais j'aimerais apporter une précision et, de ce fait, une abstention de la part de Madame COTILLON et de moi-même.

Vous nous proposez une e-santé, bien sûr, c'est une bonne chose, téléassistance, télésurveillance, intelligence artificielle, mais tout cela, ce sont quand même des exercices assez balbutiants et j'ai le sentiment qu'au travers de votre volonté, vous êtes en train de cacher une stagnation, voire parfois peut-être un échec de la tentative de recrutement des

150 médecins salariés aujourd'hui en Région Centre. Je ne voudrais pas que cette e-santé puisse cacher un petit arbre dans la forêt, à savoir votre GIP Santé, qui est relativement stagnant.

Aujourd'hui, je considère que l'exercice médical, bien sûr, subit des aménagements, c'est clair, mais on n'en est encore qu'aux balbutiements. Ainsi, mettre l'e-santé en avant par rapport à la difficulté de recrutement des 150 médecins m'amène à m'abstenir, ainsi que Dominique COTILLON. Je crois que vous ne devez pas non plus oublier que l'exercice regroupé des médecins, en tout cas pré-salariés, n'est pas forcément ce que demandent la plupart des professionnels de santé.

L'e-santé, oui, mais pas à la place du recrutement des médecins, et c'est pourquoi nous nous abstenons.

M. le Président.- J'entends bien, mais soyez là aussi rassurée, il n'y a ni arbre ni forêt. L'e-santé a démarré sur un territoire que je connais bien, qui est le territoire du Gâtinais, dans le Loiret, à l'initiative de quelqu'un que vous connaissez, qui est Jean-Pierre DOOR. Nous avons développé, parce qu'il y a une situation de carence, l'e-santé. Encore une fois, ce n'est pas l'objectif de la Région, c'est répondre à des situations d'hyper-urgence. La condition que nous avons posée pour participer à ces dispositifs, c'est qu'il y ait une présence humaine, contrairement à un certain nombre de dispositifs où on a accès à l'e-consultation sans présence humaine. L'e-consultation, cela continue à se développer, mais ce n'est absolument pas – absolument pas – à mettre dans un plateau de la balance en face du développement des professionnels libéraux ou salariés.

S'agissant des libéraux ou salariés, vous le savez, on a déjà échangé là-dessus, s'il y a aujourd'hui une disponibilité de médecins pour faire du libéral, et elle existe, il faut que nous la captions, et nous la captions avec nos MSP. Comme il y a une disponibilité, un souhait complémentaire au niveau du salariat, nous allons également le chercher et, vous le voyez, nous utilisons toutes les fenêtres qui peuvent exister. L'exercice libéral reste central, l'exercice salarié, nous le favorisons de manière expérimentale et cela marche, puisqu'on continue à signer des contrats, à avoir des contacts, etc., et puis...

Mme GREFF.- Combien ? Combien de contrats vous signez ?

M. le Président.- Actuellement, il y a 8 contrats signés en cinq mois. L'objectif est de 30 sur l'année, vous voyez donc que le démarrage se fait.

Mme GREFF.- On est loin des 150.

M. le Président.- Non, Madame GREFF, ne confondez pas tout, sinon, on ne pourrait pas débattre. 150 en cinq ans, si vous êtes, comme moi, bonne calculatrice...

Mme GREFF.- Je calcule !

M. le Président.- ...cela fait 30 par an. Nous sommes sur 8, il y a 8 pactes bien avancés avec d'autres médecins, nous allons tenir notre feuille de route là-dessus, et ce n'est surtout pas en opposition des autres formes de pratique.

J'étais cette semaine, pour tout vous dire, auprès de l'Association des internes de Tours pour signer un protocole, une convention avec les internes de Tours pour que nous puissions avoir des interfaces les plus nombreuses possible – il y avait notamment le vice-doyen – de manière à faire valoir ce que nous proposons dans les MSP au titre du libéral, ce que nous proposons sur l'ensemble des territoires au titre du salariat, ce qui est mis en place dans tous les domaines.

Vraiment, je ne rentre pas du tout dans votre vision des choses, qui oppose un système à un autre. On a besoin de toutes les touches du clavier, Madame GREFF.

Mme GREFF.- Monsieur le Président, notre abstention ne se légitime pas parce que nous serions contre l'e-santé. Au contraire, nous la voyons comme étant une complémentarité. Cependant, nous craignons beaucoup qu'aujourd'hui cette e-santé cache les difficultés qui sont les vôtres, contrairement à ce que vous dites, puisque je suis comme vous, je siège au GIP, quoique nous n'ayons pas eu, pour l'instant, de Conseil d'administration, mais, bref, je siège au GIP et je vois quels sont les médecins qui interviennent et qui sollicitent nos services. Nous avons quelques doutes et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons – nous ne votons pas contre.

M. le Président.- Bien sûr, je l'entends et, dans l'e-santé, d'ailleurs, il y a beaucoup plus que l'e-consultation, il y a notamment l'utilisation de l'image entre professionnels pour avoir des avis...

Mme GREFF.- Cela, ce n'est pas la peine de me l'expliquer, je le connais.

M. le Président.- Voilà, mais c'était pour être sûr que nous le partagions, Madame GREFF.

(rire de Madame GREFF)

J'ai donc pris en compte vos deux abstentions. Mais Madame COTILLON-DUPOUX n'est pas membre de notre Commission Permanente, et cela ne fait donc qu'une abstention en l'occurrence. Mais nous avons bien entendu le point de vue de votre collègue.

Anne LECLERCQ souhaitait ajouter quelque chose.

Mme LECLERCQ.- Oui, merci, Monsieur le Président, vous avez bien expliqué effectivement le travail actuellement mené par le GIP et l'évolution de ce GIP. Je vous en remercie et je voulais aussi préciser, comme vous l'avez dit en conclusion, que l'e-santé, c'est bien plus de choses que l'e-consultation. Derrière l'e-santé, vous avez toute l'organisation des professionnels de santé, et vous avez beau dire que vous le savez, Madame GREFF, vous revenez à chaque fois pour critiquer le GIP qui, à votre avis, n'avance pas, ce qui est complètement faux. L'e-santé, c'est beaucoup plus que l'e-consultation, c'est tout le travail d'articulation entre les professionnels de santé, c'est le suivi à domicile...

Mme GREFF.- Oui, merci, merci !

Mme LECLERCQ.- ...les services du maintien à domicile, ce sont les innovations des expérimentations pour l'utilisation...

Mme GREFF.- Merci, Madame LECLERCQ. Merci !

Mme LECLERCQ.- ...de tous ces outils...

Vous m'excusez, je ne vous ai pas coupé la parole. Je voulais donc vous dire que l'e-santé, il faudrait arrêter d'en parler uniquement en termes d'e-consultation et de concurrence avec une consultation de visu avec un médecin. Voilà.

M. le Président.- Abstention de Madame GREFF et positif par ailleurs.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention de Madame GREFF)

Rapport 21.04.26.83 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats régionaux :

- attribution de subventions à diverses opérations au titre des contrats territoriaux

- modifications des délibérations CPR n° 20.07.26.61 du 11 septembre 2020 et CPR n°21.02.26.78 du 19 février 2021

M. MECHIN.- Vote à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers concernant la réalisation d'un terrain de football synthétique à Lucé et la création d'un terrain synthétique de football et l'aménagement du stade d'entraînement Beaulieu à Châteauroux - Quartier Beaulieu)

Rapport 21.04.26.85 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats territoriaux

Bilan à mi-parcours du contrat régional de solidarité territoriale du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

- Approbation de l'avenant au contrat et du programme d'actions modifié

- Affectations de crédits

- Attribution de subventions

M. MECHIN.- Avis favorable de la Commission sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur, merci, Serge MECHIN.

Nous abordons les rapports de la Commission « Transports et Intermodalité, Transition énergétique et Environnement », et c'est Christian DUMAS qui rapporte.

Mais j'ai vu la main levée de Michelle RIVET.

Mme RIVET.- Oui, j'ai quelques difficultés à lever la main rapidement. Sur le 26.83, il y a deux terrains synthétiques de football. On ne va pas reprendre la discussion, c'est tout à fait conforme à ce que nous avons comme position auparavant, donc nous votons contre ces deux terrains.

M. le Président.- D'accord, donc un complément sur le 26.83, le vote des Écologistes tel qu'il vient d'être annoncé par Madame RIVET.

Nous passons donc aux rapports de la Commission « Transports », et j'invite Monsieur DUMAS à prendre la parole.

**TRANSPORTS ET INTERMODALITE,
TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT**

Rapport 21.04.28.41 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique - Service Transition énergétique

Opérations présentées dans le cadre du protocole d'accord sur le contenu du Contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027 signé par le Conseil régional et l'État

Attributions de subventions, Thèmes rénovation énergétiques des bâtiments et énergies renouvelables

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.28.42 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique

CPER 2021-2027

PATRIMOINE NATUREL

Réserves naturelles régionales

1/ Réserve naturelle « Terres et étangs de Brenne, Massé-Foucault »

Attribution de subventions au PNR Brenne et au Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre-Val de Loire (CEN Centre-Val de Loire) pour la mise en œuvre de la 7^e année du plan de gestion (2021)

2/ Réserve naturelle de la Vallée des Cailles

Attribution d'une subvention au CEN Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre de la 10^e année du plan de gestion (2021)

3/ Réserve naturelle du Bois des Roches

- Attribution d'une subvention au CEN Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre de la 10^e année du plan de gestion (2021)

- Approbation des conventions financières avec le CEN Centre-Val de Loire

4/ Réserve naturelle régionale géologique de Pontlevoy

- Attribution d'une subvention au Comité départemental pour la protection de la nature et de l'environnement de Loir-et-Cher (CDPNE) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2021 dans le cadre du nouveau plan de gestion 2021-2032

- Approbation de la convention de subvention 2021

5/ Réserve naturelle régionale des Marais de Taligny

Attribution de subventions au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et à la communauté de communes Chinon Vienne et Loire pour la mise en œuvre du programme d'actions 2021

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.28.43 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Bilan des versements effectués en 2020 au titre de l'affectation globale pour la participation financière de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques

Approbation de l'arrêté préfectoral portant répartition par défaut du financement de la mesure foncière du bien inscrit en secteur d'expropriation prévue par le plan de prévention des risques technologiques autour des établissements exploités par la Compagnie des gaz de pétrole Primagaz, le Groupement pétrolier et la Compagnie commerciale de manutention pétrolière sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps (37)

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.28.44 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

CPIER 2021-2027

Fédération des Maisons de Loire

Adoption de conventions entre la Région Centre-Val de Loire et la Fédération des Maisons de Loire :

- adoption de la convention verte cadre 2021-2023

- adoption de la convention verte 2021-2023 concernant l'investissement

- adoption de la convention verte 2021 concernant le fonctionnement

Attribution de subventions à la Fédération des Maisons de Loire

Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) :

renouvellement de l'adhésion de la Région Centre-Val de Loire au CEPRI pour l'année 2021

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.28.45 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

CPER 2021-2027

Adoption de conventions entre la Région Centre-Val de Loire et Loiret Nature Environnement (LNE) et Nature 18 :

- adoption de la convention verte cadre 2021-2023

- adoption des conventions vertes 2021-2023 concernant l'investissement

- adoption des conventions vertes 2021 concernant le fonctionnement

Attribution de subventions à Loiret Nature Environnement et à Nature 18

Modification de la délibération CPR n° 18.06.28.09 du 22 juin 2018 attribuant une subvention à la Ligue de protection des oiseaux (LPO), dans le cadre de la convention investissement 2018-2020, et adoption de l'avenant correspondant

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.28.51 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique

GESTION DE L'EAU

Agences de l'eau - Contrats Eau Centre

- Approbation de la convention de partenariat entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Centre-Val de Loire 2021-2024

- Approbation de la convention pour la mise en œuvre de la CERCAT sur la Région Centre-Val de Loire 2021-2024

- Approbation du contrat territorial milieux aquatiques des bassins-versants de la Grande et de la Petite Sauldre (Sauldre amont 18) 2021-2023

- Approbation du contrat territorial milieux aquatiques de la Sauldre et de la Rère (Sauldre aval 41) 2021-2023

- Approbation du contrat territorial milieux aquatiques de la Creuse (36) 2021-2023

- Approbation du contrat territorial milieux aquatiques de l'Indre median (37) 2021-2023

- Attribution de subventions à divers bénéficiaires au titre du CPER

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.28.52 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique

Opérations présentées dans le cadre du programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)

Attribution de subvention aux Plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) du Syndicat mixte du Pays Vendômois et Chartres Métropole

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.28.53 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Mobilisation citoyenne

COP régionale

Mobilisation pour le climat et la transition écologique

Attribution d'une subvention :

- à l'association Virage Énergie Centre-Val de Loire pour l'organisation de la coalition « Climat-Sobriété » d'octobre 2020 à décembre 2021 à Orléans (45)

- à l'association Mer'Veilles Nature pour l'organisation du Festival Mer'Veilles Nature du 28 au 30 mai 2021 à Mer (41)

- à la Maison botanique de Boursay pour l'organisation de la 8^e édition de la Fête Bio le 12 septembre 2021 à Boursay (41)

- à l'association Vie Environnement Respect Nature (AVERN) pour l'organisation de la 14^e édition du Salon « Vivre et habiter écologique et bio » les 26 et 27 septembre 2021 à Chérisy (28)

M. DUMAS.- Ce rapport a donné lieu à un avis favorable avec, pour autant, un vote contre du groupe Rassemblement National.

M. le Président.- Même vote, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Même vote, oui.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.04.28.84 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Mobilisation citoyenne

« Appel à manifestation d'intérêt COP régionale - Édition 2021 - Tous acteurs pour une région plus résiliente face au dérèglement climatique »

Attribution d'une subvention à l'association Vélo scolaire pour tous

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce rapport et une abstention du groupe du Rassemblement National.

M. CHASSIER.- Même vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.04.29.01 - Direction des Transports et Mobilités durables

Approbation du protocole foncier de la gare SNCF de Châteauroux

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.29.02 - Direction des Transports et Mobilités durables

Approbation d'une convention de financement relative aux travaux de régénération de la ligne capillaire Les Aubrais-Voves

Affectation des crédits pour l'expérimentation d'un train hydrogène sur la ligne Tours-Loches

Affectation des crédits pour une étude mobilité sur la ligne Tours-Loches

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.29.03 - Direction des Transports et Mobilités durables

Transport routier de voyageurs

Approbation de la convention de délégation partielle de compétence, d'organisation et de financement des services de transport avec Châteauroux Métropole

Approbation de la convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires entre la Région Centre-Val de Loire et les organisateurs de second rang de l'Indre

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il y ait un avis... On est bien sur le 29.03 ?

M. DUMAS.- Absolument.

M. FORISSIER.- Il n'y a pas d'avis favorable à l'unanimité, puisque nous avons demandé, au titre de l'Union de la Droite et du Centre, un vote séparé sur les dossiers Châteauroux et délégation d'organisation de second rang des transports scolaires dans le département de l'Indre. Le dossier Châteauroux, nous y sommes favorables, mais, sur la partie AO2, nous sommes contre, et toujours pour la même raison, une raison que j'ai déjà évoquée à plusieurs reprises en Commission permanente et en session, qui concerne l'absence totale de souplesse liée à la règle minimale des deux kilomètres entre deux arrêts et des deux élèves ayants droit si on fait faire un détour aux bus scolaires.

On a donc un vrai problème – je pense que c'est vrai dans beaucoup de zones rurales – d'adaptation de ce règlement. Et tant que la Région restera uniquement accrochée, si je puis dire, à ce règlement en le regardant d'en haut et sans laisser plus de souplesse aux territoires, je vous le dis, nous serons contre et je compte bien, moi, proposer à l'avenir une modification de ce règlement.

Sur ce point précis, je vous dis que nous souhaitons être évidemment pour le dossier Châteauroux mais contre la partie AO2.

M. le Président.- D'accord. Philippe FOURNIÉ va intervenir, mais peut-être n'étiez-vous pas encore connecté lorsque j'ai dit que, s'agissant du rapport 07, puisqu'il me semble que ce que vous dites concerne le rapport 07, c'est-à-dire l'évolution de notre règlement, ce rapport est retiré et viendra au mois de mai.

Je pense, Nicolas FORISSIER, que c'est par rapport à cela que vous avez fait votre intervention. Mais je donne la parole à Philippe FOURNIÉ.

M. FORISSIER.- Je l'aurais redit de la même façon, mais il me semble que c'est quand même valable pour marquer une opposition sur le règlement concernant la délégation dans l'Indre.

M. le Président.- Le règlement n'est pas présenté, et Philippe FOURNIÉ va répondre.

M. FOURNIÉ Philippe.- Déjà, Nicolas FORISSIER, il faudrait vous entendre dans le groupe, car les deux représentants ont voté pour le rapport. Après, c'est un sujet lors de la commission.

Ce qui est en jeu ici, c'est l'existence des AO2. Vous êtes contre le fait qu'on délègue une partie de nos compétences en matière de transports scolaires à des syndicats de transport ou à des régies. Le sujet, il est juste là.

M. FORISSIER.- Non. Non.

M. FOURNIÉ Philippe.- Ah si, si ! Si. Le vote, c'est...

M. FORISSIER.- Non. Le vote... Le vote...

M. FOURNIÉ Philippe.- Nicolas... Nicolas, on va se respecter... Nicolas, on va se respecter, je finis, et, après, éventuellement, tu me répondras si on te donne la parole.

Le sujet de cette délégation, c'est cette question : est-ce qu'on donne une délégation, est-ce qu'on continue à travailler avec les territoires – et là, c'est le département de l'Indre – avec les AO2 ? Précisément, on a une convention de délégation. Autrement, si la convention de délégation n'existe plus, on peut voter contre, et, à partir de demain, on gèrera en direct les transports scolaires. C'est juste cet élément-là.

Le règlement des transports scolaires, on le verra, il est reporté au mois prochain. Pourquoi il est reporté au mois prochain ? Parce que, comme chaque année, ce règlement – et tu le votes depuis trois ans, même si on est en période préélectorale, tu l'as voté à chaque fois –, avant d'adopter le nouveau règlement, il est présenté aux AO2. J'ai attendu que la loi d'orientation sur les mobilités donne son verdict, c'est-à-dire que le choix des intercommunalités donne son verdict – j'ai attendu cela, c'était le 1^{er} avril –, pour engager la discussion annuelle que j'ai avec des AO2. La discussion est en train de se faire, elle a été décalée dans le temps et c'est pour cela qu'on passera le règlement le mois prochain. C'est juste cela.

De plus, j'ai une information. Aujourd'hui, plus de 75 % des intercommunalités ont choisi de ne pas prendre la compétence mobilité, je le rappelle et je vous le dis quand même, et 100 % des intercommunalités, même celles qui ont pris la compétence, ne souhaitent pas exercer la compétence transports scolaires. Après, chacun peut avoir sa vision des relations qu'on a avec les élus locaux, avec les territoires sur les transports scolaires. Mais, quand même, je vous le dis, et notamment dans l'Indre où la quasi-unanimité des intercommunalités, sauf une, ont décidé de ne pas prendre la compétence mobilité. C'est juste cela, ce n'est pas...

M. FORISSIER. - Oui, je peux dire un mot, Monsieur le Président ? On est bien d'accord, mon cher Philippe, je comprends qu'il s'agisse juste de cela et je ne remets pas en cause l'idée de pouvoir, bien au contraire, signer des conventions qui soient plus proches du territoire avec les autorités de second rang, il n'y a aucun problème là-dessus. Mais j'observe tout de même que dans le document que nous avons voté... À un moment, j'ai pensé que j'étais complètement « Alzheimer » dans vos remarques, mais pas du tout. J'observe quand même qu'on rapporte, à la page 7 : « À titre informatif, pour l'année scolaire 2020-2021, les critères sont les suivants : une distance minimale de 2 kilomètres entre deux arrêts, un détour pour *a minima* 2 élèves ayants droit, une visite de sécurité », etc.

Je suis désolé, mais ce rapport, y compris le projet de règlement – en tout cas, c'est ce qui concerne le département de l'Indre –, je l'ai ici, précise bien et rappelle bien ces éléments de règlement. Alors, j'ai bien entendu que le règlement, et c'est ce que disait le Président tout à l'heure, a été reporté et qu'il serait étudié en mai, mais j'observe qu'on fait à nouveau référence à cette règle des deux et deux. Et moi, je demande une seule chose, à la limite, qu'on la garde, cette règle, mais qu'on ouvre la possibilité d'adapter au cas par cas. Parce que quand on est en zone...

Non, je suis désolé, j'ai multiplié à titre personnel dans mon département, et je sais que d'autres élus l'ont fait dans d'autres départements, et tu le sais Philippe, les interventions, les demandes, les courriers, simplement pour faire remonter des situations qui parfois sont extrêmement difficiles à vivre pour les familles.

Par conséquent, je demande simplement qu'on puisse ouvrir une adaptation au cas par cas, et que quand il y a un car scolaire qui passe devant une ferme, qu'il n'y a qu'un seul enfant et que l'arrêt est à 3,5 kilomètres, que le car s'arrête quand même et que ce ne soit pas aux parents de suivre le car en voiture pendant 3,5 kilomètres pour déposer leur enfant à l'arrêt suivant. C'est du bon sens et je pense que cela manque totalement, et c'est à ce titre que nous demandons et que nous souhaitons marquer le coup. Alors, on ne va pas voter contre, ok, je suis d'accord, je vais être gentil, on va s'abstenir mais on veut marquer le coup là-dessus. C'est bien dans la convention de délégation qu'on nous fait aujourd'hui.

M. FOURNIÉ Philippe.- Mais, Nicolas, je vais répondre sur le fait qu'on ne soit pas souple. Tu connais mieux les élus de ton territoire que moi, notamment les syndicats de transports de La Châtre, de Val de Bouzanne, de Sainte-Sévère, et tu sais très bien que je les ai reçus plusieurs fois. Et, si vous voulez, à la prochaine Commission permanente, je vous donnerai des exemples de dérogations que j'ai prises, qu'on a prises collectivement avec eux, avec les services, et je vous donnerai des éléments, en vous disant qu'on est tout de même extrêmement souple. J'ai toujours dit qu'il fallait un règlement qui soit strict, mais souple ; c'est ma conception du transport scolaire. Je vous ferai part, si vous voulez, sur d'autres territoires, aujourd'hui, d'adaptations qui se font depuis des années et qui répondent aux besoins en termes de sécurité, car il faut prendre en compte la sécurité, la sécurité des enfants, des éléments sociaux, étant donné que, parfois, on a besoin, pour créer un point d'arrêt, d'avoir... Par exemple, dans une famille, s'il y a un enfant et si les deux parents retrouvent du travail ou si un des deux parents retrouve du travail, et qu'on a besoin de créer un point d'arrêt parce que l'enfant, qui a 5, 6, 10 ans, ne peut pas aller, même à 1,5 kilomètre tout seul sur des routes qui sont de plus en plus fréquentées, notamment par les poids lourds, et on en est conscient, on le fait alors en toute transparence avec les syndicats de transports.

Et là, ce qu'on va vous proposer dans le cadre du futur règlement des transports scolaires, c'est qu'il y ait un moment pour avoir une discussion collective entre les AO2, la Région et des responsables de parents d'élèves, car je crois qu'il est également important que tout le monde, autour de la table, puisse avoir conscience de tous ces éléments. La création ou la suppression d'un point d'arrêt, c'est quelque chose qui n'est pas neutre. Il y a des questions, je l'ai dit, de sécurité des enfants, mais aussi de sécurité routière. Il y a aussi des questions de temps de parcours, il faut aussi prendre en compte les temps de parcours. Moi, j'ai des élus, notamment dans l'Indre, qui m'ont dit que certains temps de parcours étaient trop importants. Et aujourd'hui, on travaille sur une redéfinition de certains parcours, de certains circuits pour que les temps de parcours baissent, car il est hors de question que certains enfants se lèvent à 5 heures du matin, d'autres à 5 heures et demie et rentrent chez eux à 19 heures, notamment pour les petits.

M. FORISSIER.- Je peux dire un mot là-dessus ? Juste une parenthèse sur la question des temps de parcours. Je suis d'accord, il y a un maximum, il y a un moment où les enfants se lèvent trop tôt, mais ce n'est pas forcément en réduisant les circuits existants.

M. FOURNIÉ Philippe.- Ah non !

M. FORISSIER.- Cela peut être aussi la...

M. FOURNIÉ Philippe.- En les changeant.

M. FORISSIER.- Oui, pas seulement, pas seulement en les changeant. Peut-être qu'il faut mettre un peu plus de moyens dans certains territoires ruraux où il y a une très grande distance entre la localisation des enfants et les écoles, et peut-être qu'il faut rajouter des circuits.

M. FOURNIÉ Philippe.- Nicolas, c'est bien ce qu'on fait, on rajoute des circuits, puisque le budget du transport scolaire augmente d'année en année. Et, globalement, c'est aussi pour cela que la loi d'orientation sur les mobilités – je ne dirai pas qui l'a votée – était une mauvaise loi, notamment pour nos territoires.

M. le Président.- Merci pour cet échange.

J'ai Monsieur CHASSIER qui souhaite également prendre la parole.

M. CHASSIER.- Oui, très rapidement, je ne vais pas revenir sur cet échange, car on voit bien, effectivement, la complexité du problème, mais c'est pour dire que cette question du transport scolaire s'accroît également du fait de la multiplication des fermetures de classes, donc des regroupements et des logements (*coupure du son*)*, et plus on ferme de classes, plus il y aura nécessité du recours au transport scolaire et de temps de parcours plus longs, malheureusement.

M. FOURNIÉ Philippe.- Pour répondre à Michel CHASSIER, je vais être d'accord avec lui, juste 2 minutes et 10 secondes. Aujourd'hui, on travaille énormément avec les territoires, les AO2 pour conserver certaines classes, parce que, parfois, le transport scolaire permet de conserver des classes ; on s'adapte, on crée des circuits pour garder des classes. J'ai au moins deux exemples, un dans le Cher et un dans le Loir-et-Cher, où, grâce à cela, on va sûrement garder deux classes, car on s'est adapté et on a mis des moyens pour les garder.

M. le Président.- D'accord, merci pour ces échanges, qui montrent l'importance mais aussi la complexité des solutions.

Nous aurons, comme le vice-président l'a indiqué, un travail qui va se poursuivre pour, comme chaque année, l'adaptation de notre règlement et de notre réseau, avec une implication, bien évidemment, des territoires, des AO2, des collectivités, des élus sur les territoires, parfois des associations. C'est extrêmement important, car c'est de la capillarité, c'est de la dentelle, mais c'est la vie des gens, ce sont des choses qui sont importantes pour eux. Et là, il s'agit bien d'afficher, d'officialiser cette relation avec les AO2, et absolument pas de valider un règlement qui, lui, est sur le métier, comme l'a indiqué Philippe.

Ainsi, j'entends qu'il y a une abstention de l'Union de la Droite et du Centre et un vote favorable par ailleurs.

M. FORISSIER.- Abstention sur l'AO2, pas sur Châteauroux.

M. le Président.- On est d'accord.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre concernant l'approbation de la convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires entre la Région Centre-Val de Loire et les organisateurs de second rang de l'Indre)

Rapport 21.04.29.06 - Direction des Transports et Mobilités durables
Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation des services publics de transports routiers non urbains de voyageurs du Cher et de l'Indre (Cars « Rémi18 » et « Rémi36 »)

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce rapport à l'unanimité.

M. FAUCHEUX.- Président, pour le groupe Écologiste, c'est le même vote, mais c'est simplement pour noter que le groupe se réjouit, se félicite que dans la formulation du rapport, on dise que même si on lance le principe d'une DSP pour une durée de sept ans, on se laisse la possibilité de recourir à un autre mode de gestion, en particulier en marché public ou en régie ou en société publique locale. Cela fait partie des propositions que notre groupe fait depuis assez longtemps, que ce type de modalité de gestion soit étudié. On regrette qu'on ne l'ait pas étudié avant de lancer la procédure, mais on considère que c'est une avancée, et je voulais simplement la noter.

M. FOURNIÉ Philippe.- Peut-être un mot. Moi qui, dans ma commune, ai remunicipalisé l'eau, l'assainissement, l'éclairage public et la restauration, je peux dire qu'il y a un sujet extrêmement compliqué techniquement en termes d'investissement, ce sont les transports. C'est véritablement une DSP aujourd'hui, ce ne sont plus les DSP des années 1970-80 dans lesquelles on donnait la main à un transporteur ou à une société pour qu'elle fasse à notre place. Je crois qu'on le démontre avec la SNCF et sur d'autres territoires, où c'est la Région qui donne le la, c'est la Région qui fait la politique, et la DSP n'est que l'élément de mise en lumière des choix qu'on fait. Je crois que c'est important.

C'est une vraie discussion qu'on doit avoir. Est-ce qu'on a les moyens ? Beaucoup d'agglomérations n'ont pas fait ce choix. Est-ce qu'on se donne les moyens, est-ce qu'il y a des moyens de faire en régie ou en SPL ? Je rappelle que la SPL, ce n'est pas non plus la panacée.

M. le Président.- Nicolas FORISSIER, vous n'avez pas le micro. On n'a pas entendu du tout le début de votre intervention.

M. FORISSIER.- D'accord. Je pense que c'est Philippe FOURNIÉ qui, à distance, a désactivé mon micro pour ne pas entendre. Non, je rigole. Je voulais poser des questions sur ce rapport 29.06.

Premièrement, nous avons une DSP sur deux départements, et cela me convient, j'aime le Berry, je pense que c'est assez logique. Il y a quand même des inquiétudes et nous souhaiterions être rassurés, au moins par des engagements qu'on pourrait prendre ce matin sur le plan moral. Si on fait une DSP sur deux départements, on peut avoir un risque pour un certain nombre de transporteurs locaux, car, vous le savez bien, l'allotissement est différent, on est sur une surface plus importante, et il y a des transporteurs locaux pour lesquels le transport scolaire est un élément important du chiffre d'affaires annuel. J'ai donc une petite inquiétude là-dessus.

Deuxièmement, cela veut dire que nous pourrions peut-être, et c'est une question, avoir une clause qui permette un maillage plus local des prestataires.

Et puis, troisièmement, il y a la question du nombre de lignes et de la fréquence dans les transports à la demande. Ce nombre sera-t-il revu à la baisse ou à la hausse ? C'est une question qui se pose dans le cadre d'une approche plus globale sur l'ensemble des deux départements du Berry.

Alors, on vote pour, sur le principe, mais on a quand même ces deux inquiétudes et on aimerait avoir au moins un commencement de réponse, voire des engagements.

M. le Président.- Philippe FOURNIÉ ?

M. FOURNIÉ Philippe.- Je commence par le deuxième point. Aujourd'hui, les lignes régulières dans le département de l'Indre, ce sont des lignes régulières à la demande, et, dans le département du Cher et dans le département de l'Indre, ce sont des lignes qui sont en étoile, c'est-à-dire qu'elles vont toutes à la préfecture du département sans qu'il y ait beaucoup de relations entre les sous-préfectures et sans qu'il y ait beaucoup de relations transversales. Or, on en a besoin, notamment dans le Berry, car il existe aujourd'hui des interactions, il existe par exemple des projets entre les deux départements, en particulier le PNR qui est en train de se créer...

M. FORISSIER.- Tout à fait.

M. FOURNIÉ Philippe.- ...dans le sud du Cher et le sud de l'Indre.

Ainsi, nous réfléchissons à deux choses : d'une part, à un maillage beaucoup plus important en termes de lignes régulières et de transport à la demande, qui couvre des liaisons transversales, et, d'autre part, au fait que les liaisons classiques, qui allaient vers la préfecture du Département, puissent aussi partir de la préfecture du département, et pas uniquement dans un sens. Le matin, il faut que des gens de Châteauroux puissent aller à Argenton, puissent aller au Blanc...

M. FORISSIER.- À La Châtre.

M. FOURNIÉ Philippe.- À La Châtre aussi. Surtout à La Châtre, on l'a vu quand on a fait l'étude économique, avec Laurence RENIER, sur la provenance des salariés de son bassin d'emploi. Nous allons donc changer l'ordre des choses, on n'ira pas tous à la préfecture du département, on en viendra aussi. S'agissant des liaisons transversales, cela sera un peu comme la liaison qu'on a créée entre La Châtre et Argenton pour rejoindre les services publics.

Et pour les transporteurs... Alors, cette DSP ne concerne pas tout le transport scolaire, mais une partie du transport scolaire. Ce qu'on demande, et ce qui se fait, c'est que l'ensemble des transporteurs soient associés et que les transporteurs se regroupent – c'est en train de se faire – pour répondre à la demande.

Je le dis quand même, et la FNTV tout comme les transporteurs peuvent en témoigner, et ils nous en témoignent, pas tous les jours mais régulièrement, qu'on est là aussi pour protéger les transporteurs et les salariés des transporteurs. Je le rappelle, dans le cadre de la pandémie – cela fait un an –, à chaque confinement, à chaque fermeture des écoles, on continue à financer l'ensemble des charges des transporteurs, comme s'ils faisaient le « job ». Cela a permis de payer l'ensemble des salariés et de maintenir les effectifs, car vous savez que les conducteurs des transporteurs de voyageurs sont une « denrée » qui est toujours rare et il ne faut pas qu'ils aillent vers d'autres secteurs. Vous pouvez le demander à tous les transporteurs, aux 31 transporteurs de voyageurs, ils ont été protégés. Et on ne les protège pas pour, demain, tout donner à Europ Voyages, à Transdev ou à Keolis ; il est bien évident qu'on a besoin, dans les territoires, de tous les transporteurs. On a besoin de tous les transporteurs pour le transport scolaire, mais aussi, je le dis en tant qu'élu local, pour amener le club de foot le dimanche à un match ou pour permettre à certains d'aller à la cantine tous les jours.

Je crois qu'on connaît ces besoins, on connaît leur volonté, mais on accompagne également, je le dis, les transporteurs locaux dans la transformation de la motorisation de leur parc. Dernièrement, on a été invité par un transporteur de La Châtre, qui souhaite diversifier son parc de transport scolaire. On l'accompagne, il nous a invités, on y participe et il est bien évident qu'on est là pour mailler le territoire, pour accompagner ces transporteurs, les protéger et les faire progresser avec nous.

M. le Président.- Merci beaucoup pour cet échange complet, sur des sujets bien évidemment au cœur de nos compétences et au cœur de la vie de nos concitoyens, de la vie des territoires.

Nous avons donc pris le vote, qui était favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Le rapport suivant est retiré et nous passons donc aux rapports qui vont être présentés par Madame BESNIER. Il s'agit de la Commission...

M. DUMAS.- J'avais, Président, un dernier rapport en urgence.

M. le Président.- Pardon, oui, absolument.

Rapport 21.04.29.86 - Direction des Transports et Mobilités durables
Convention TER Centre 2014-2020 relative à l'organisation et au financement des services régionaux de transport collectif de voyageurs - Avenant 18

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité et c'est le dernier rapport de ce domaine.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci à Monsieur DUMAS, rapporteur, et nous passons maintenant aux rapports de la Commission « Enseignement supérieur et Recherche »

Madame BESNIER.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
--

Rapport 21.04.32.15 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Recherche et technologie

Développement de la recherche en région

Attribution d'une subvention à l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour soutenir le projet de recherche COMAIT-19 de l'Université de Tours sur la thématique COVID-19

Attribution d'une subvention à l'Université de Tours pour la mise en œuvre du projet de recherche MUCOVID sur la thématique COVID-19

Approbation des conventions correspondantes

Affectation des crédits

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité des membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.32.16 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Développement de la recherche en région

Ambition Recherche et Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL)

Approbation des conventions financières MATEX et SYCOMORE

Affectation de crédits

Attribution de subventions

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.32.50 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Développement de la recherche en région

Soutien à la finale régionale et attribution d'un prix de la Région aux deux candidats du Centre-Val de Loire pour la finale nationale 2021 « Ma Thèse en 180 secondes »

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Parfait. Merci beaucoup, Madame la Rapporteuse.

Nous passons aux rapports de la Commission « Culture, Sports et Coopération décentralisée », et c'est Madame BONTHOUX.

CULTURE, SPORTS ET COOPERATION DECENTRALISEE

Rapport 21.04.24.54 - DIRECTION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET CITOYENNE

NOUVELLES RENAISSANCE(E) EN CENTRE-VAL DE LOIRE

A/ Appel à projet « événementiel » Nouvelles Renaissance(s) 2021 : attribution de subventions et affectation des crédits

B/ Affectation de crédits en commande publique pour un montant de 60 000 €

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.24.57 - Direction de la Culture et du Patrimoine

AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE - PUBLIC

Pratiques artistiques et sensibilisation des publics à la culture - Ambition culturelle réseaux publics prioritaires - Attribution de subventions auprès des publics prioritaires

Mme BONTHOUX.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, et il y a eu une non-participation au vote du groupe Rassemblement National.

Mme PARIS.- Monsieur le Président, excusez-moi, ce sera un vote positif pour nous, finalement.

M. le Président.- D'accord, c'est donc à l'unanimité. Merci, Madame PARIS.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.24.58 - Direction de la Culture et du Patrimoine

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

A/ Institutions Arts visuels - Attribution de subventions et affectation des crédits

B/ Expositions manifestations et résidences Arts visuels - Attribution de subventions et affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.24.59 - Direction de la Culture et du Patrimoine

RAPPORT CULTURE COVID - Modification de dépenses subventionnables pour les subventions accordées en 2020

Mme BONTHOUX.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.24.60 - Direction de la Culture et du Patrimoine
PATRIMOINE CULTUREL

A/ DOMAINE RÉGIONAL DE CHAUMONT-SUR-LOIRE - Protocole transactionnel avec la société VEYER

B/ RECHERCHE INVENTAIRE GÉNÉRAL - Inventaire général du patrimoine culturel - Approbation de la convention d'application annuelle 2021, attribution de subventions et affectation des crédits (Syndicat mixte du Pays Loire Touraine)

Mme BONTHOUX.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.24.61 - Direction de la Culture et du Patrimoine
SPECTACLE VIVANT

A/ Institutions et réseaux du spectacle vivant

Attribution de subventions et affectation des crédits

B/ Lieux intermédiaires de coopération artistique et culturelle - Mesure 11

Attribution de subventions et affectation des crédits

C/ Ambition culturelle - Mobilité des artistes - Mesure 13

Affectation des crédits, attribution d'une subvention et approbation de la convention financière 2021 avec l'Institut français

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention pour la diffusion des compagnies de la Région Centre-Val de Loire (partenariat avec l'ONDA et Scène O Centre)

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention financière type pour le soutien à la diffusion des compagnies régionales hors Région Centre-Val de Loire (partenariat avec l'ONDA et Scène O Centre)

Approbation de la convention financière type pour le soutien à la diffusion des compagnies régionales hors Région Centre-Val de Loire (partenariat avec l'ONDA et Scène O Centre)

D/ Contrats régionaux de Théâtre de Ville

Attribution de subvention et affectation des crédits

E/ Formations artistiques

Attribution d'une subvention et affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.25.76 - Direction Éducation Jeunesse et Sports
Pratiques sportives

I/ Manifestations sportives - Attribution de subventions - Affectation des crédits

II/ Conséquences de la crise sanitaire COVID 19 - Annulation de subventions - Versement des aides votées - Modification de montants alloués et report de manifestations

III/ Plan de développement des ligues - Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales - Adaptation COVID sur les conventions pluriannuelles 2018-2021 annuelles pour 2019-2020 de 4 ligues et comités régionaux - Modification de subventions

Mme BONTHOUX.- Avis favorable sur ce rapport et un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers concernant les sports motorisés.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers concernant les sports motorisés)

Rapport 21.04.25.77 - Direction Éducation Jeunesse et Sports
Sport de haut niveau

I/ Partenariats clubs élités associatifs et partenariats des clubs élités professionnels : attribution d'aides au titre de la saison sportive 2020-2021 et affectation des crédits

II/ Aides aux athlètes listés « Relève » ou « Espoir »

Mme BONTHOUX.- Unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.35.46 - Direction Europe et International

Développer la coopération décentralisée - Mise en œuvre des accords de coopération décentralisée

A/ Attribution de subventions (Intention Publique, Maison de l'Europe de Tours-Centre Val de Loire)

B/ Convention de partenariat avec l'Institut français en Inde et l'Université de Tours pour favoriser l'envoi d'assistants de langue en Inde

C/ Avenant à la convention n° 00136593 avec le GRET pour son projet Ban Man'eau au Laos : modification du plan de financement et des objectifs

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable sur ce rapport, une abstention du groupe Rassemblement National sur le point C et l'avenant à la convention avec le GRET.

M. le Président.- Favorable mais abstention du Rassemblement National sur le B et sur le C, ou uniquement sur le C ?

Mme PARIS.- C'est uniquement sur l'avenant.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National sur le point C - Avenant à la convention avec le GRET)

Rapport 21.04.35.47 - Direction Europe et International

Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté

A/ Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires

Axe 1 - Attribution de 3 subventions

Axe 2 - Attribution de 2 subventions

Axe 3 - Attribution de 3 subventions

B/ Appel à projets Solidarité internationale post-Covid

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable et un vote contre du groupe Rassemblement National sur les dossiers Association de Solidarité internationale et d'Éducation et Brahma Kesa.

M. le Président.- Dans ces conditions ?

M. CHASSIER.- Oui.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur les dossiers Association de Solidarité internationale et d'Éducation et Brahma Kesa)

M. le Président.- Merci beaucoup pour la présentation de ces rapports, Madame la Présidente de commission.

Nous passons aux rapports de la Commission « Tourisme », qui vont être présentés par le président de commission, Monsieur Pierre-Alain ROIRON.

TOURISME

Rapport 21.04.30.36 - Direction du Tourisme
Promotion et animation touristique
Attribution de subventions en fonctionnement à divers bénéficiaires
Approbation de conventions
Affectation des crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.30.37 - Direction du Tourisme
Stratégie régionale en faveur de l'alimentation
Attribution d'une subvention à l'Institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation (IEHCA) de Tours (Indre-et-Loire) pour son programme d'actions 2021 en lien avec la stratégie régionale du tourisme et des loisirs et la stratégie régionale en faveur de l'alimentation
Approbation d'une convention annuelle
Affectation des crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.30.38 - Direction du Tourisme
Promotion et animation touristique
CAP' Développement Tourisme et Loisirs
Attribution de subventions à divers bénéficiaires
Approbation des conventions
Modification de délibérations et approbation de convention de solde d'une opération
Affectation des crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.30.39 - Direction du Tourisme
CAP Hébergement touristique pour tous et mesure de relance de l'activité hébergement touristique
Renforcer l'offre d'hébergements
Attribution de subventions et affectations des crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.30.40 - Direction du Tourisme
Promotion et animation touristique
Plan de relance Tourisme
Accompagnement des prestataires touristiques pour la relance de l'activité et la transition écologique
Convention appel à manifestation d'intérêt des partenariats territoriaux du programme d'actions du Fonds tourisme durable porté par l'ADEME
Approbation de conventions
Affectation de crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.30.79 - Direction du Tourisme
Convention Région-Département du Loir-et-Cher
Attribution d'une subvention à Cofiroute pour l'étude de faisabilité du franchissement de l'autoroute A71 par les modes actifs entre les communes de Lamotte-Beuvron et Chaumont-sur-Tharonne
Approbation d'une convention
Affectation de crédits

M. ROIRON.- Attendu...(coupure du son)*

M. le Président.- Très attendu, en effet.

Je n'ai pas entendu le vote.

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci beaucoup, nous avons terminé les rapports de cette commission.

Nous passons aux rapports de la Commission « Formation professionnelle », merci à Pierre-Alain ROIRON, et je donne la parole à Gérard NICAUD.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapport 21.04.20.17 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
SAVOIRS DE BASE
ESPACES LIBRES SAVOIRS
Attribution d'une subvention 2021 aux 24 Espaces Libres Savoirs labellisés
Approbation du modèle de convention d'attribution
Affectation des crédits

M. NICAUD.- Abstention du groupe Rassemblement National et de Madame ROUXEL, et avis favorable pour les autres membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.04.20.18 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES - RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE - MESURE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE COMBO PARFAIT JEUNE

Attribution des aides individuelles au permis de conduire aux jeunes

Approbation du nouveau cadre d'intervention du dispositif « Combo Parfait Jeune - Aide au permis de conduire »

M. NICAUD.- Non-participation au vote de Madame ROUXEL, et les autres membres ont émis un avis favorable au rapport.

M. le Président.- Vote favorable, donc, unanimement ?

M. CHASSIER.- Oui.

M. NICAUD.- Non-participation au vote de Madame ROUXEL.

M. le Président.- Oui, mais elle n'est pas membre de la Commission Permanente.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.20.20 - Direction de la Formation professionnelle

SAVOIRS DE BASE

VISAS LIBRES SAVOIRS

Adhésions au Forum des acteurs de la formation digitale (FFFOD)

Affectation des crédits

M. NICAUD.- Avis favorable de l'ensemble des membres de la Commission sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.20.21 - Direction de la Formation professionnelle

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

SAVOIRS DE BASE

CRIA

Attribution d'une subvention à l'Union régionale de ressources illettrisme analphabétisme de la Région Centre (URCRIAC)

Approbation de la convention

Affectation des crédits

M. NICAUD.- Abstention du groupe Rassemblement National et de Madame ROUXEL, et les autres membres ont émis un avis favorable, Président.

M. le Président.- Pour Monsieur CHASSIER, ce sera ?

M. CHASSIER.- Même vote, confirmé. Abstention.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.04.20.22 - Direction de la Formation professionnelle
PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
MOOC TEAM et MOOC Renaissance des compétences par les Open badges
Attribution d'une subvention au GIP FTLV-IP et au Réseau CANOPE porteurs des
2 projets de MOOC
Approbation des 2 conventions
Affectation des crédits

M. NICAUD.- Il y a abstention du groupe Rassemblement National et de Madame ROUXEL, et avis favorable des autres membres de la Commission.

M. CHASSIER.- Même vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.04.20.23 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FRAINS D'ACCÈS À
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
Attribution de subventions 2021 aux associations « AE-ACCV », « Mob d'Emploi
36 », « Mobilité Emploi 37 », « WIMOOV », « Association les 3 R » et « Comité
Bassin Emploi » pour leurs interventions en faveur de la mobilité des
bénéficiaires de la formation professionnelle et des personnes en recherche
d'emploi
Approbation des conventions
Affectation des crédits

M. NICAUD.- Il y a un avis favorable de l'ensemble des membres de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.04.20.24 - Direction de la Formation professionnelle
Modifications de délibérations antérieures
Affectations de crédits

M. NICAUD.- Abstention du groupe Rassemblement National et de Madame ROUXEL, et avis favorable des autres membres de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.04.20.68 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre de l'orientation

Service public régional de l'orientation

STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

Attribution d'une subvention au BIJ 37 pour l'activité de l'Espace métiers Info (EMI)

VALORISATION DES MÉTIERS ET FORMATIONS

Attribution d'un complément de subvention au CRIJ dans le cadre des mesures d'urgence pour la jeunesse

Forum de Blois 2020 - Minoration de la dépense subventionnable

Forum de Bourges 2018 - Subvention exceptionnelle

OLYMPIADES DES MÉTIERS

Avenant à la convention avec le CFAAD18 pour la préparation de la délégation régionale aux finales de la compétition

M. NICAUD.- Non-participation au vote du groupe Rassemblement National et avis favorable des autres membres de la Commission.

M. le Président.- Le vote sera, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Finalement, ce sera un vote favorable. Il y avait une non-participation dans l'attente de documents, si je me souviens bien, en commission thématique, mais ces documents ayant été fournis, c'était un vote favorable.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

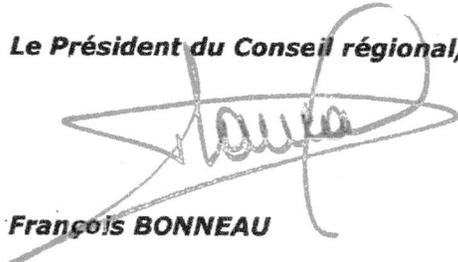
M. le Président.- Nous en avons terminé avec la présentation et le vote de nos rapports de la Commission permanente, et nous nous retrouverons pour la Commission permanente suivante qui sera le vendredi 21 mai 2021.

Sera-t-elle à distance, sera-t-elle en présentiel ? Je ne le sais pas. J'aimerais bien qu'elle soit en présentiel, ce serait très bon signe par rapport à l'évolution de l'épidémie sur notre territoire et plus agréable pour nous tous, mais nous ne sommes pas aujourd'hui en situation de le savoir.

En tous les cas, merci pour tous ces échanges, pour ce travail, et très bonne journée à vous. Merci beaucoup.

(La séance est levée à onze heures dix-sept)

Le Président du Conseil régional,


François BONNEAU

Le Secrétaire de séance,


Anne LECLERCQ